



Édito

de François-Joseph Ruggiu,
Directeur de l'InSHS

En cette fin du mois de mai, nous espérons d'abord que les différentes étapes du déconfinement par lesquelles nous passons depuis le 3 mai vont nous permettre de renouer avec un rythme aussi normal que possible pour nos vies professionnelle et personnelle [p2]

NOUVELLES DE L'INSTITUT

L'InSHS accueille un nouveau membre [p3]
Retour sur deux événements de l'Institut : des formats à réinventer [p3]

À PROPOS

Les enjeux des jeux. Concevoir les promesses de Paris 2024 au prisme de quarante ans de recherche en SHS sur le sport
Dès sa candidature pour organiser des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024, la ville de Paris exprime son désir d'organiser les Jeux les plus « partagés » de l'histoire [p9]

FOCUS

Magistrat(e)s : un corps saisi par les sciences sociales. Retour sur une recherche soutenue par le GIP Mission de recherche Droit et Justice
Le titre du colloque traduit parfaitement le rôle du GIP MRDJ : éclairer par un regard scientifique pluridisciplinaire les réalités du droit et de la justice [p12]

TROIS QUESTIONS À...

Gaëlle Bujan, déléguée à la protection des données du CNRS, sur la nouvelle version du Guide pour la recherche sur Les SHS et la protection des données à caractère personnel dans le contexte de la science ouverte [p14]

OUTILS DE LA RECHERCHE

ONLINE PRIMARY SOURCES for Russian, Caucasian, Central Asian, Eastern & Central European Studies (Database). Un guide dans la jungle des archives numérisées

Depuis une vingtaine d'années, un vaste mouvement de numérisation a saisi les archives des pays d'Europe centrale et orientale, en Russie, au Caucase et en Asie centrale [p16]

À L'HORIZON

Diplomatie scientifique européenne : histoire, théorie, stratégie

Le projet InsSciDE réunit l'UNESCO et quatorze partenaires, afin de développer une réflexion critique à la fois historique, théorique et stratégique sur la diplomatie scientifique européenne [p19]

ZOOM SUR...

Protéger le patrimoine culturel : l'engagement du CNRS

Le patrimoine culturel — l'ensemble des productions culturelles, matérielles ou immatérielles, élaborées par les sociétés humaines — est un concept évolutif, qui s'étend sur l'ensemble des terres émergées mais également dans les espaces immergés (cours d'eau, lacs, espaces côtiers et fonds marins) [p22]

UN CARNET À LA UNE

L'échauguette

Créé à l'été 2020, *L'Échauguette* est le carnet de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris (BHVP), du nom de la petite tour d'angle de l'hôtel Lamoignon où elle se situe [p43]

LIVRE

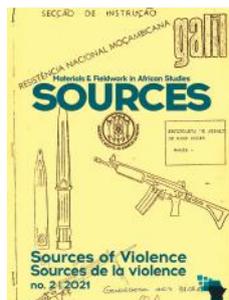


Femmes en prison et violences de genre. Résistances à perpétuité. Natacha Chetcuti-Osorovitz, La Dispute, 2021
Femmes déviantes, rebelles, violentes... C'est à rebours de ces stéréotypes que cet ouvrage

se consacre aux femmes incarcérées pour de longues peines. L'auteur, en s'appuyant sur les récits de détenues, reconstruit des itinéraires marqués par la violence de genre que ces femmes ont subi en amont de leur passage à l'acte et de leur condamnation [...]

voir toutes les publications

REVUE

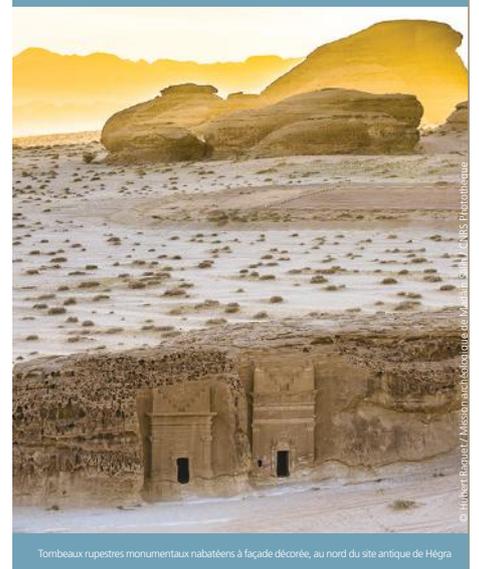


Sources. Matériaux & terrains en études africaines est une nouvelle revue bisannuelle à comité de lecture qui couvre l'ensemble des sciences humaines et sociales, y compris

l'archéologie. La revue fait intimement dialoguer analyses et matériaux, et donne directement accès à ces derniers en format numérique. Elle promeut également les réflexions sur les contextes et méthodes de production de ces matériaux et sur leurs usages [...]

voir toutes les revues

PHOTO



Tombeaux rupestres monumentaux nabatéens à façade décorée, au nord du site antique de Hégra

À LA UNE

© Inshs/Banquet / Mission de recherche Droit et Justice / BHVP / La Dispute / Photothèque

Édito

de François-Joseph Ruggiu
Directeur de l'InSHS



En cette fin du mois de mai, nous espérons d'abord que les différentes étapes du déconfinement par lesquelles nous passons depuis le 3 mai vont nous permettre de

renouer avec un rythme aussi normal que possible pour nos vies professionnelle et personnelle. Cela devrait être possible aux alentours des premières semaines de l'été. L'allègement des restrictions de déplacement ou la réouverture des lieux culturels et de sociabilité iront de pair, si la décrue de l'épidémie se confirme, avec un desserrement progressif des contraintes pesant sur notre retour vers nos bureaux et vers la remise en place des modes de travail qui étaient les nôtres il y a un peu plus d'un an. Il conviendra néanmoins de rester d'une grande vigilance dans le respect des consignes sanitaires qui continueront vraisemblablement à s'appliquer pendant une longue période et également de tirer les enseignements de ces derniers mois, en particulier en matière d'organisation du travail.

Cette période est également marquée par le lancement, il y a quelques semaines, du quatrième Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) tourné vers l'enseignement supérieur et la recherche. Il comprend deux volets principaux destinés à financer des actions d'ampleur. Le premier, Excellences sous toutes formes, doté d'une enveloppe de 800 millions, concerne des projets de structuration des sites ou des établissements, en particulier par la formation et la recherche. Il complète et achève, dans une certaine mesure, les processus engagés par les précédents PIA. Le second, « Programmes et Équipements Prioritaires de Recherche exploratoires » (PEPR), vise à financer et à structurer des thématiques scientifiques d'intérêt national et européen. L'appel en priorise certaines, dont beaucoup intègrent une forte dimension SHS, et dont quelques-unes sont explicitement tournées vers les SHS comme par exemple « l'évaluation des politiques publiques », « les sciences du comportement » ou encore « les patrimoines du futur ». Il sera également possible de déposer des projets sur des thématiques librement choisies. En lien étroit avec les autres Instituts du CNRS et avec les Universités et les grandes écoles, l'InSHS travaille à une série de propositions qui trouveront leur concrétisation lors du dépôt final le 23 juillet.

Enfin, le mois de mai 2021 a vu pour l'InSHS l'achèvement d'un processus commencé en juin 2019 : l'audit par la Cour des Comptes de la place des sciences humaines et des sciences sociales au CNRS, qui a mobilisé une bonne partie des énergies de l'Institut pendant plusieurs mois. Un rapport d'observations définitives a été remis à ses destinataires institutionnels et il est accompagné d'un [document](#) mis en ligne sur le site de la Cour des Comptes dans une démarche de transparence de l'action publique. Il y est, en particulier, indiqué que le secteur que couvre l'Institut des sciences humaines et sociales a connu de nets progrès depuis le dernier audit, survenu en 2012, et que les « SHS ont désormais trouvé une place visible et importante dans la stratégie de l'établissement ». Bien des sujets ont été abordés par la Cour qui demanderont un examen approfondi, mais le constat qui est ainsi dressé est un motif de satisfaction à plusieurs titres. Il témoigne, d'abord, de la réussite des efforts considérables qui ont été entrepris par l'Institut pour que soit définie une politique scientifique claire, stable, reposant sur un ambitieux travail de priorisation disciplinaires, méthodologiques et thématiques, et à laquelle est adossée une politique de ressources. L'InSHS a également fait le choix d'accompagner le développement des établissements porteurs d'Idex ou d'Isite sans pour autant renoncer à préserver les unités d'excellence partout où elles se trouvent et à mettre en place une ambitieuse politique de réseaux. La Cour indique, enfin, que, sans être un Institut national, l'InSHS assume, par les outils qu'il met en place et par sa capacité à intervenir justement à l'échelle nationale, un rôle de pilote/*leadership* sur certains dossiers, comme la science ouverte par exemple, ou encore l'internationalisation des SHS sur laquelle la Cour demande également une intensification des efforts. La Cour appelle, bien sûr, notre attention sur d'importants points de vigilance comme la question des indicateurs de mesure de l'impact des SHS ou encore la place respective des ingénieurs, des techniciens et des chercheurs au sein des unités de l'InSHS. Il n'en demeure pas moins que ce regard extérieur porté sur notre Institut renforce notre détermination à mettre en œuvre les orientations fixées depuis le début des années 2010.

NOUVELLES DE L'INSTITUT

L'InSHS accueille un nouveau membre



Solène Marié

Solène Marié a rejoint l'InSHS le 1^{er} mars 2021 en tant que responsable de la Coopération Internationale et adjointe de la directrice adjointe scientifique Europe et International. Elle a en charge le suivi du réseau des unités de recherche à l'étranger ainsi que la mise en œuvre de la politique de coopération internationale de l'InSHS.

Au préalable, elle a travaillé pendant six ans dans les politiques culturelles et la gestion de projets culturels à l'international. Elle a notamment exercé des fonctions au Conseil des Arts britannique,

a organisé des événements de cirque et de théâtre dans le cadre de la programmation culturelle des Jeux Olympiques de 2012 à Londres, et a apporté son expertise sur de nombreux projets internationaux à la croisée de la culture, des droits humains et des migrations.

Elle est titulaire d'un double doctorat en relations internationales et science politique obtenu en cotutelle entre l'Université de Brasília (Brésil) et l'université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis. Sa thèse porte sur les réseaux culturels dans les espaces frontaliers Brésil-Uruguay et France-Allemagne. Elle y analyse le développement de ces écosystèmes culturels transfrontaliers, mêlant dynamiques formelles et informelles.

Solene.MARIE@cncs.fr

Retour sur deux événements de l'Institut : des formats à réinventer

La crise sanitaire a obligé l'Institut à reporter ses événements à plusieurs reprises. Quand il est apparu que la situation n'allait pas évoluer favorablement, il a été décidé de réaliser les journées prévues en optant pour un format en distanciel. Cette organisation inédite a engendré de nombreux questionnements et nous a encouragés à réfléchir à de nouveaux formats, outils et méthodologies. Nous vous proposons ici, d'une part, un retour d'expérience du comité de pilotage d'une formation organisée à distance et, d'autre part, un bilan des ateliers animés par l'équipe de l'InSHS lors de la journée des entrants de l'Institut.

Action nationale de formation *Les réseaux professionnels au service des unités et acteurs de la recherche en SHS*



Tous les deux ans depuis 2010, l'Institut des sciences humaines et sociales propose des journées de formation (ANF), organisées conjointement par le pôle Observatoire des activités et productions des chercheurs et ingénieurs en SHS et le pôle Communication de l'InSHS, et destinées aux IT CNRS rattachés à une unité de l'InSHS en BAP F, D ou E, ainsi qu'aux correspondants IST et communication de l'InSHS. Depuis 2018, nous privilégions des formats ateliers autour de thématiques diverses. Cette année, ce sont **les réseaux professionnels au service des unités et acteurs de la recherche en SHS** que nous avons souhaité mettre en avant.

Initialement prévu en présentiel, les 13 et 14 octobre 2020, au sein de la MSH Paris Nord, nous avons planifié deux séances plénières et trois sessions successives de neuf ateliers, animés par un ou deux intervenants selon la thématique, chaque atelier pouvant accueillir entre 8 et 20 personnes.

La situation sanitaire nous a obligées à nous poser la question du maintien de ces journées en distanciel, ou d'un report en présentiel. Nous avons finalement tenu compte du fait que les animateurs s'étaient déjà largement investis dans l'organisation de leurs ateliers et qu'ils étaient prêts à s'adapter à un nouveau format. C'est pourquoi, nous tenons tout particulièrement à les remercier pour leur engagement, leur réactivité et leur disponibilité.

Nous avons donc fait le choix d'un événement à distance, qu'il nous a fallu organiser dans un calendrier contraint. Afin d'encourager la participation du plus grand nombre, nous avons réparti les plénières et les ateliers sur plusieurs jours. Nous avons également souhaité qu'au moins un membre du comité d'organisation

assiste à chaque session, pour servir de modérateur en cas de besoin, pour s'assurer que tous les inscrits soient bien présents et pour régler les problèmes techniques éventuels.

C'était une organisation dense et complexe puisqu'une vingtaine d'ateliers d'une heure et demi chacun ont été organisés sur une dizaine de jours entre le 30 novembre et le 11 décembre 2020 ; nous avons, par ailleurs, eu à gérer plus de 150 inscriptions à ces ateliers.

Nous avons demandé à tous les intervenants quelles solutions de visioconférence avaient leur préférence. Certains ont souhaité utiliser les outils qu'ils avaient à disposition, comme Zoom ou Big Blue Button ; d'autres ont préféré que nous créions nous-mêmes les conférences avec les outils proposés par le CNRS : Tixeo, Renaviso, Rendez-vous, etc. — ce qui nous a permis de découvrir des fonctionnalités inédites, comme, par exemple, la fonction Fusion de Tixeo qui permet de diviser les participants en sous-groupe.

Assister à tous ces ateliers nous a également permis d'identifier de nouveaux outils, indispensables dans un contexte d'échanges en distanciel. Nous pouvons notamment citer :

- ▶ [Colibri](#), solution interactive qui permet de travailler à distance de manière participative avec un système de post-it.
- ▶ [Trello](#), outil collaboratif de gestion de projet en ligne qui se présente sous la forme d'un tableau de bord dans lequel on peut lister ce dont nous devons parler (pense-bête), ce qui est à faire, ce qui est en cours, ce qui est terminé.
- ▶ L'éditeur de textes [Framapad](#) qui permet de construire un compte-rendu de réunion collaboratif en ligne et en temps réel.

Ces ateliers ont été l'occasion d'échanger des bonnes pratiques, comme prévoir des inclusions et déclusions à l'atelier en donnant la parole aux participants, en introduction et en conclusion. Il peut s'agir d'un classique tour de table où chacun se présente et donne ses impressions. Mais, on peut aussi demander aux participants de se présenter à travers un objet emblématique pour eux.

Le constat que nous avons pu faire en participant à ces différents ateliers est qu'il est préférable d'éviter les présentations classiques sous forme de diaporamas, pas assez interactives car, en distanciel, la concentration est moindre si l'on n'est pas impliqués, sollicités. Il est également recommandé de désigner un modérateur qui gèrera la conversation à distance et de tester les dispositifs de visioconférences en amont, afin d'éviter les mauvaises surprises.

Un questionnaire transmis aux animateurs et aux participants, à la fin de la formation, nous a permis de faire une série de constats. Il est tout d'abord indispensable de définir clairement les objectifs de l'atelier pour que chacun sache à quoi s'attendre en s'inscrivant

à la session et d'adresser individuellement aux animateurs et aux participants un planning récapitulatif des inscriptions. De même, les auditeurs devraient pouvoir expliciter leurs attendus avant la séance, de façon à permettre aux intervenants de mieux préparer et cibler leur discours. Beaucoup se sont félicités du format interactif des ateliers, de la diversité des thématiques abordées, de la richesse des interventions, de la possibilité d'échanger ses expériences et bonnes pratiques, d'assister à davantage d'ateliers qu'en présentiel. Favoriser le mode collaboratif et ludique — sous forme de jeux, d'utilisation d'e-outils d'animation, etc. — peut susciter une adhésion plus forte chez les participants. En outre, il ne faut pas hésiter à interpeller les participants par leur prénom et les inciter à s'exprimer oralement.

Un des ateliers a proposé un jeu, sur le modèle du Monopoly, qui a eu beaucoup de succès, pour mieux connaître la thématique de leur réseau et les techniques audiovisuelles utilisées au CNRS. Les animateurs ont d'ailleurs réalisé un [film de leur atelier](#) avec l'accord de tous les participants.

Il est conseillé, au préalable, de bien définir le rôle de chacun des animateurs, l'alternance des tours de parole et de désigner un modérateur. Il est, de plus, recommandé de séquencer son atelier, d'établir un fil conducteur, en fixant des durées, objectifs, contenus à aborder, outils d'animation à utiliser, en intégrant des moments d'inclusion et de déclusion, etc. Élaborer un document présentant les différentes potentialités des outils de visioconférences (sous-groupe, partage d'écran, sondage, etc.) et/ou former les animateurs aux spécificités du distanciel en amont de l'événement seraient incontestablement une plus-value. En outre, il est à noter que plus le nombre de participants est restreint, plus cela favorise la prise en compte des situations personnelles. Les échanges sont faciles.

D'une manière générale, la solution d'une répartition de l'ANF sur plusieurs jours a été perçue positivement, participants et animateurs estimant cette formule moins fatigante qu'une journée et demi de visioconférence en continu. Elle offre par ailleurs la possibilité à tout un chacun d'intégrer facilement un créneau d'une heure et demi dans une journée de travail et son format court favorise les échanges entre participants. Toutefois, une demi-heure à une heure de plus pour les ateliers et la plénière n'aurait pas été de trop.

Enfin, il convient de noter que, de l'avis général, rien ne remplace des formations en présentiel qui favorisent des rencontres, des échanges plus productifs, des retrouvailles, bref, une convivialité que le distanciel ne permet pas.

- ▶ [Retrouver la liste des ateliers et animateurs en ligne](#)

Michèle Dassa, Sylvie Lacaille, Armelle Leclerc, Nacira Oualli

Accueil des nouveaux entrants de l'InSHS : bilan des ateliers



Atelier 1 - La science ouverte, un enjeu pour les SHS

Animé par Lionel Maurel, Emmanuelle Morlock et Camille Oloa-Biloa

L'atelier a été l'occasion de revenir sur la mise en œuvre de la politique de Science Ouverte au CNRS. En réponse au Plan National pour la Science Ouverte adopté en 2018, le CNRS a publié, en 2019, sa Feuille de Route Science Ouverte, avec des dispositions relatives aux publications scientifiques, aux données de recherche et à l'évaluation des chercheurs et chercheuses. L'année 2020 a été marquée par un tournant important en matière de Libre Accès aux publications scientifiques. Le CNRS demande en effet à présent à ses chercheurs et chercheuses d'alimenter leur rapport annuel en passant d'abord par l'archive ouverte nationale HAL et en déposant le plein texte des articles (en respectant les conditions posées par la Loi pour une République Numérique). Cette mesure volontariste constitue l'un des moyens d'atteindre 100 % de publications en Libre Accès que s'est fixé l'établissement à l'horizon 2023. Ces nouvelles règles se sont d'abord appliquées pour l'alimentation du Compte rendu annuel d'activité des chercheurs (CRAC) en 2020 et elles s'appliqueront, en 2021, pour l'alimentation du Recueil d'informations pour un observatoire des activités de recherche en SHS (RIBAC).

En ce qui concerne l'ouverture des données de recherche, l'année 2020 a été marquée par la publication du Plan Données du CNRS, un document stratégique fixant les grandes orientations de l'établissement en la matière. Le CNRS souhaite que les données produites par les chercheurs et chercheuses CNRS respectent les

principes FAIR (Faciles à trouver, Accessibles, Interopérables et Réutilisables), identifiés par l'Union européenne pour les appels à projets Horizon Europe et répercutés par l'Agence nationale de la Recherche (ANR). Plusieurs actions découlent du Plan Données, comme la réalisation d'un inventaire des services et entrepôts de données réalisé dans le cadre du site [Cat OPIDOR](#) développé par l'Institut de l'Information Scientifique et Technique (Inist) du CNRS et la désignation d'un administrateur des données de l'établissement. Cette fonction sera assumée par Sylvie Rousset, directrice de la nouvelle Direction des données ouvertes de la recherche (DDOR), qui prend la suite de la DIST (Direction de l'information scientifique et technique). Pour aborder ces changements, les sciences humaines et sociales (SHS) disposent d'un atout important, avec des infrastructures de recherche bien installées, que ce soit dans le champ des publications (OpenEdition, Métopes) ou celui des données de recherche (Huma-Num, Progedo).

Au-delà de ces aspects généraux, l'atelier avait aussi pour but de donner la parole à des acteurs engagés sur ces questions au CNRS. Emmanuelle Morlock a rendu compte de la mission Science Ouverte qu'elle a exercée en 2020 à l'InSHS. Elle a notamment présenté une action pilote conduite avec cinq laboratoires volontaires, visant à élaborer des « politiques de données » à l'échelle d'un laboratoire. Cette expérience a montré l'intérêt de susciter une discussion collective sur la question des données au sein des unités. L'ouverture des données reste souvent une tâche complexe et chronophage nécessitant de faire des choix et de déterminer des priorités qui doivent être discutées au sein des laboratoires. De son côté, Camille Oloa-Biloa a donné le point d'une responsable de valorisation en délégation régionale sur les enjeux de Science Ouverte. Parmi les soutiens que les chercheurs et chercheuses peuvent solliciter sur ces sujets, les services Partenariats et Valorisation des délégations disposent notamment de compétences juridiques ou en accompagnement de projets qui peuvent s'avérer précieuses. Les projets ANR ou Horizon Europe nécessitent aujourd'hui la réalisation de Plans de Gestion de Données dont l'élaboration demande le concours de différentes compétences (scientifiques, techniques, juridiques, administratives, etc.). La bonne gestion des données de recherche requiert une anticipation qui peut encore aujourd'hui faire défaut et nécessite qu'une culture des données se diffuse dans l'établissement.

L'atelier a permis de croiser les points de vue de chercheurs, chercheuses et d'ingénieur(e)s sur ces sujets. Par rapport à l'année précédente, les questions posées étaient plus précises, témoignant d'une appropriation graduelle de ces enjeux par les professionnels de la recherche.

Atelier 2 - L'interdisciplinarité

Animé par Alexandre Gefen et Patrick Pintus

L'atelier sur l'interdisciplinarité s'est ouvert par une présentation des instruments de politique scientifique du CNRS déployés par les différents instituts ainsi que par la [Mission pour l'Initiative Transverse et l'interdisciplinarité \(MITI\)](#). Ce fut l'occasion de rappeler les différentes notions de pluri, d'inter et de transdisciplinarité, qui sont à la fois internes aux sciences humaines et sociales (SHS) et liées aux nombreuses interfaces

externes des SHS avec les sciences de la nature. La MITI pilote un certain nombre d'appels à projets, souvent thématiques autour de ces interfaces.

Visant à encourager les prises de risques, la rupture et l'émergence, ces appels ont pour objectif de soutenir des projets scientifiques de collègues en poste dans des unités mixtes de recherche (UMR) relevant d'au moins deux instituts du CNRS. À titre d'exemple, les mutations alimentaires, le changement climatique, les écosystèmes urbains, ou encore les enjeux scientifiques et sociaux de l'intelligence artificielle sont autant de thèmes fédérateurs qui ont été affichés en 2020 ; sciences frugales et innovation basse technologie (*Low-Tech*), le Temps : mesures, perceptions, impacts et applications en 2021.

Un appel non fléchi thématiquement, également piloté par la MITI, est le dispositif 80|Prime (Projet de recherche inter-instituts multi-équipes) : il permet de soutenir, par un contrat doctoral et un financement, des projets collaboratifs émanant de collègues évoluant dans des équipes relevant d'au moins deux instituts. De taille plus importante, des équipes Prime peuvent également être soutenues par les instituts.

En dehors de la MITI, l'interdisciplinarité est prise en compte à tous les niveaux au sein de l'InSHS : recrutement, promotion des chercheurs et chercheuses, financement des laboratoires, actions récurrentes comme les postdoctorats interdisciplinaires ouverts ces dernières années.

Par ailleurs, le CNRS a identifié six grands défis sociétaux pour lesquels il a l'ambition d'apporter, en lien avec ses partenaires, une contribution substantielle dans les prochaines années, via une mobilisation coordonnée des dix instituts : changement climatique, inégalités éducatives, intelligence artificielle, santé et environnement, territoires du futur, transition énergétique. Relever scientifiquement ces défis place les approches interdisciplinaires au centre de la recherche.

Un temps d'échange s'est alors ouvert afin de permettre aux participants de réagir aux présentations et de soumettre leurs questions et propositions. A ainsi été abordée la création d'une nouvelle commission interdisciplinaire (CID) au sein du Comité national de la recherche scientifique, sur le thème « Sciences et données », prévue pour début 2022. Une discussion s'est ensuite engagée sur les objets structurant l'interdisciplinarité dans nombre d'établissements partenaires, telles que les instituts thématiques interdisciplinaires à Strasbourg ou les instituts d'établissement à Aix-Marseille. La question centrale des spécificités de l'animation scientifique dans le cadre de projets et d'équipes interdisciplinaires a été soulevée et discutée. Les participants de l'atelier ont également fait la proposition, à destination de l'InSHS et du CNRS plus largement, de créer une newsletter dédiée à l'interdisciplinarité.

Atelier 3 - Comment déployer sa carrière (son projet de recherche, sa mission d'accompagnement de la recherche) ?

Animé par Nadia Ben et Sylvie Démurger

Dans cet atelier, les entrants chercheurs, chercheuses, ingénieur(e)s et technicien(ne)s ont pu discuter de la manière dont ils peuvent déployer leur carrière, pour les uns, à travers leur projet de recherche, pour les autres, à travers leur mission d'accompagnement de la recherche.

Pour les chercheurs et chercheuses, une insertion solide dans les réseaux scientifiques nationaux et internationaux est nécessaire et bénéfique à toutes les étapes de la carrière. Elle permet en particulier d'articuler le passage d'un projet de recherche individuel à la direction de projets collectifs, dans un processus qui se construit et se développe de manière graduelle. Dans cette perspective, monter un projet de recherche grâce à des financements de proximité d'abord (établissements, soutiens locaux ou régionaux) permet d'expérimenter à petite échelle son projet, qui peut ensuite déboucher sur des demandes auprès d'agences et organismes nationaux, européens ou internationaux. Par le biais des outils d'exploration et de structuration des projets internationaux de la Direction Europe de la recherche et coopération internationale (DERCI) et des appels à projets de la MITI, le CNRS propose une palette large de financements accessibles aux chercheurs et chercheuses du CNRS. Pour le montage de projets européens (dont les ERC), l'InSHS et le CNRS proposent un accompagnement de proximité à travers des sessions d'information, des ateliers d'écriture, un soutien financier, la mise en contact avec des lauréates et lauréats, l'aide au montage, la relecture et l'organisation d'oraux blancs.

La mobilité est également centrale dans le déploiement d'une carrière, au niveau national comme international. Elle est une opportunité de diversifier son parcours et ses compétences, d'accroître ses réseaux et d'articuler dynamique individuelle et dynamique collective. La mobilité interne est organisée, pour les ingénieur(e)s et technicien(ne)s, par le biais de campagnes biannuelles ou annuelles, NOEMI (Nouveaux Emplois Offerts à la Mobilité Interne) et FSEP (Fonctions Susceptibles d'être pourvues). La mobilité externe, vers d'autres établissements publics ou vers le secteur privé, offre quant à elle aux chercheurs, chercheuses et aux ingénieur(e)s et technicien(ne)s la possibilité d'enrichir leur parcours par le biais de certaines positions statutaires (disponibilité sur demande, détachement, mise à disposition...), avec possibilité de réintégration au terme de la mobilité. À l'international, l'InSHS propose, pour des mobilités courtes de recherche, un dispositif de Soutien à la mobilité internationale (SMI) qui s'adresse aux ingénieur(e)s de recherche, chercheurs et chercheuses souhaitant effectuer un séjour à l'étranger d'une durée variant de trois à neuf mois. Enfin, pour les mobilités de longue durée, l'InSHS offre à ses agents la possibilité d'être affectés dans l'une des trente et une unités à l'étranger qu'il copilote.

D'autres dispositifs existent pour accompagner le déploiement de carrière des chercheurs, chercheuses et des ingénieur(e)s et technicien(ne)s. Les agents peuvent en particulier bénéficier de formations professionnelles, dispositif essentiel au service de la carrière de l'agent. Ils disposent également de la possibilité de promotion interne via divers dispositifs mis en place par la fonction publique (les concours internes, la sélection professionnelle...).

Atelier 4 - Labo durable

Animé par Maria-Teresa Pontois et Stéphanie Vermeersch

Cet atelier portait sur une présentation de la démarche Développement durable enclenchée au CNRS, présentation qui a permis à chacune et chacun des participantes et participants d'évoquer, lors du tour de table, des initiatives qui pourraient être développées au sein des labos et, plus largement, de l'organisme.

Depuis juin 2019, se succèdent groupes de travail et enquêtes au sein du CNRS sur la question de la compatibilité des pratiques

de recherche avec le développement durable. De nombreuses propositions ont été émises qui ont abouti d'une part à l'élaboration d'une feuille de route incitant l'organisme aussi bien à l'action qu'à l'exemplarité dans son champ, d'autre part à la mise en place d'un comité « Développement durable ». Ce dernier, présidé par le Directeur général délégué à la science (DGDS), comprend des représentantes et représentants d'instituts, des délégations régionales et des directions fonctionnelles, et est organisé en groupes de travail (mobilité, économie circulaire, numérique, achats, énergies/bâtiments) afin d'aboutir à des propositions concrètes sur chacune des thématiques.

Des actions sont d'ores et déjà en route sur les plans scientifique (financement de thèses, constitution d'un GDR labo 1point5), organisationnel (nomination de référent Développement durable en délégations et instituts) et pratique (forfait mobilité).

Ont ensuite été présentées des initiatives menées en laboratoire : bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES), modélisations pour comparer les dépenses carbone liées à différentes situations de travail, cours en ligne sur le changement climatique, soumission accrue de projets axés sur le changement climatique, création de groupes « empreinte écologique », espaces intranet avec textes et guides de bonnes pratiques, quotas annuels d'émission carbone pour les chercheurs, invention de capteurs, etc.

Les participantes et participants à l'atelier ont évoqué la possibilité de nommer un correspondant Développement durable dans les unités de l'InSHS et le besoin d'une coordination/animation de ce réseau au niveau de l'Institut qui pourrait inclure des journées interactives. Il s'agit d'une mission à part entière et l'on pourrait imaginer un système incitatif permettant d'améliorer les pratiques en laboratoire dans le sens du développement durable. La réflexion sur ce point est en cours à l'Institut.

Atelier 5 - Inscription dans son établissement d'affectation

Animé par Caroline Bodolec et Thi-Ngeune Lo

Cet atelier visait à permettre à chaque participant de partager son expérience en tant que nouvel entrant dans son établissement d'affectation, d'échanger autour de cette première expérience et de réfléchir à des pistes d'amélioration pour faciliter l'arrivée d'un agent dans une unité et dans un établissement d'affectation.

Dans l'ensemble, les nouveaux entrants ont été plutôt bien accueillis dans leurs unités d'affectations. Qu'ils soient chercheurs, chercheuses ou ingénieur(e)s et technicien(ne)s, ils n'ont pas rencontré de problème particulier lors de leur installation (environnement de travail, convivialité, personnes ressources, conditions matérielles et scientifiques). C'était d'autant plus vrai lorsque la direction a pris le temps de les introduire auprès des interlocuteurs de l'unité (administrations centrales des établissements tutelles et différents partenaires).

Les participants ont cependant mentionné des difficultés qui sont de deux ordres :

► L'isolement géographique :

- Lorsque l'unité d'affectation de l'agent est éloignée d'autres laboratoires de recherche (hors d'un campus ou d'un bâtiment dédié) : l'isolement de son unité induit son isolement fonctionnel, surtout s'il est l'unique représentant de son corps de métier. Quotidiennement, cela se traduit par un manque de rencontres

et d'échanges avec ses homologues et donc pas d'enrichissement et de stimulation professionnels.

- Lorsque l'unité est implantée sur un campus : il peut arriver que, malgré la proximité géographique avec d'autres laboratoires de recherche, les agents rencontrent des difficultés pour accéder aux contacts et informations de l'établissement hôte.

► La difficulté d'accès aux formations et aux informations administratives : les agents recrutés se trouvent souvent livrés à eux-mêmes lors de leur prise de fonction.

- Le manque de tuilage avec leur prédécesseur rend leur prise de fonction inconfortable et compliquée. Ils doivent « se débrouiller seuls et apprendre sur le tas ».

- Les journées d'accueil institutionnelles et les formations arrivent tard dans l'année qui suit le recrutement : en moyenne plus de six mois à plus d'un an après la prise de fonction.

- Les nouveaux entrants ne sont pas toujours au courant des formations offertes car ils indiquent avoir peu de contact avec leur délégation gestionnaire et/ou les services centraux des établissements partenaires.

- Pour le fonctionnement quotidien, les participants regrettent qu'il soit parfois difficile de trouver les bons interlocuteurs. Par exemple, lors des confinements, certains agents ne savaient pas vers qui se tourner pour s'approvisionner en gels et masques pour les personnels de leurs laboratoires. D'autres n'ont eu que très tardivement l'accréditation pour utiliser les outils de gestion des tutelles partenaires du CNRS et ne savaient pas à qui s'adresser pour l'obtenir.

- Il est aussi pointé du doigt les difficultés à s'approprier des trop nombreux outils et applications mis à la disposition par les tutelles. Il y a autant d'outils que de tutelles et souvent avec des règles de fonctionnement différentes.

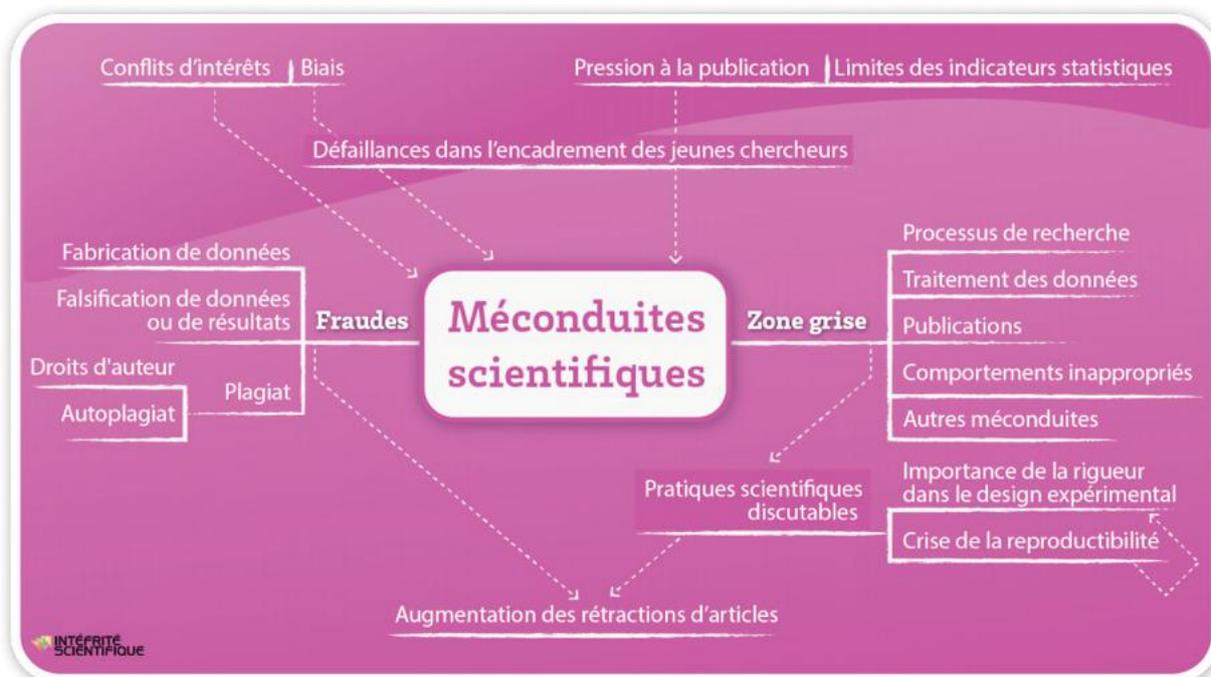
Cet atelier a ainsi montré l'importance d'améliorer les procédures d'accueil des nouveaux entrants au CNRS pour aplanir les difficultés mentionnées. La réalisation de fiches d'accueil en concertation avec les tutelles de l'unité, notamment lorsqu'il s'agit de la tutelle qui héberge, pourrait être proposée dans le futur. De même, selon les métiers et les missions, l'intégration dans des réseaux professionnels pouvant permettre l'échange de pratiques comme le questionnement lors d'une difficulté passagère a été soulignée comme étant une nécessité.

Atelier 6 - Intégrité scientifique

Animé par Michèle Dassa, Marie-Marthe Marguerite et François-Joseph Ruggiu

François-Joseph Ruggiu a tout d'abord présenté le [dispositif en place au CNRS](#) avec la nomination, en 2018, d'un référent déontologue, qui est aussi référent lanceur d'alerte, et d'un référent intégrité scientifique. Le référent intégrité scientifique intervient, d'une part, dans le traitement des allégations de méconduites et, d'autre part, de façon concertée avec le référent déontologue, dans la formation et la sensibilisation des personnels aux questions d'intégrité scientifique et de déontologie.

François-Joseph Ruggiu a rappelé que l'intégrité scientifique est une exigence morale — que nous nous devons à nous-mêmes — et une obligation que nous avons envers la société et les citoyen(ne)s. C'est aussi une responsabilité qu'exerce le CNRS envers tous ses personnels : l'organisme se doit de leur garantir l'existence de procédures claires et équitables pour traiter les affaires dont ils et elles auraient connaissance ; les affaires dont ils ou elles seraient les



Carte mentale proposée lors du MOOC « Intégrité scientifique dans les métiers de la recherche »

victimes ; mais aussi les affaires dans lesquelles ils ou elles seraient mis en cause.

Michèle Dassa a ensuite proposé d'échanger avec les participants sur les manquements à l'intégrité scientifique à partir de la carte mentale du Module 2 du MOOC « Intégrité scientifique dans les métiers de la recherche » proposé par la plateforme [Fun MOOC](#).

Les participants ont été invités à compléter un éditeur de texte collaboratif durant une dizaine de minutes pour formuler leur définition des méconduites dans leurs pratiques professionnelles et leurs questionnements. Ces réflexions ont servi de base pour entamer le dialogue.

Les recherches en SHS sont peut-être moins concernées que d'autres par les fraudes au niveau de la fabrication ou de la falsification de données, mais elles sont sans doute plus touchées par le plagiat ou l'autoplgiat. Il y a eu, d'ailleurs, beaucoup de questionnements autour de l'autoplgiat. Les participants ont rapporté leurs difficultés à définir l'autoplgiat, par exemple quand les chercheurs et chercheuses publient beaucoup et dans différentes langues, autres que l'anglais et le français. Les participants ont aussi pointé que l'autoplgiat peut résulter de pressions à la publication, le « *publish or perish* ». Une partie des échanges a porté sur l'utilisation des indicateurs bibliométriques tout au long des carrières. François-Joseph Ruggiu a précisé qu'en

sciences humaines et sociales, les indicateurs bibliométriques ne sont pas utilisés pour les promotions et recrutements des chercheurs et chercheuses, ou encore pour l'allocation des ressources des unités. Le CNRS a d'ailleurs signé en 2018 la [déclaration Dora](#) qui remet en cause l'usage du classement bibliométrique.

Les méconduites scientifiques de la « zone grise » ont été jugées plus difficiles à délimiter. De nombreux exemples autour du traitement des données ont été proposés, comme de ne pas correctement nettoyer ses tableaux de données, ce qui peut engendrer des résultats biaisés, ou l'anonymisation des données qui, parfois, est insuffisante pour ne pas identifier les personnes interrogées. Il a également été question de méconduites dans le processus de *peer-review*, quand on peut facilement identifier les auteurs des articles ou encore dans la rédaction de bibliographies sans avoir lu les articles cités.

Pour conclure cet atelier, l'ensemble des échanges a mis en évidence l'importance d'être vigilant sur ce qui peut engendrer des méconduites qui peuvent être parfois involontaires ou difficiles à caractériser que ce soit au niveau des publications ou des données de la recherche. Il est donc nécessaire de sensibiliser et de former les personnels du CNRS à cette problématique de l'intégrité scientifique. C'était bien l'objectif de cet atelier.

À PROPOS

Les enjeux des jeux

Concevoir les promesses de Paris 2024 au prisme de quarante ans de recherche en sciences humaines et sociales sur le sport



Terrain d'athlétisme marron et blanc

Dès sa candidature pour organiser des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024, la ville de Paris exprime son désir d'organiser les Jeux les plus « partagés » de l'histoire. Par-delà cette intention générale, le « projet Héritage » du comité d'organisation affiche rapidement un certain nombre d'objectifs qui résonnent comme autant de promesses¹. L'organisation de l'événement doit servir de support à l'éducation de la jeunesse, favoriser la promotion de la santé par l'activité physique et le sport, contribuer à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, notamment dans leur accès au sport. La perspective de « rendre la pratique du sport inclusive et accessible » concerne explicitement les personnes handicapées et les publics défavorisés. Les Jeux doivent par ailleurs fonctionner comme un accélérateur de la transition écologique.

De la nécessité de questionner la notion d'héritage

La notion d'héritage inscrit finalement l'événement dans les grandes lignes d'un projet politique. Avec elle, le sport est appréhendé comme un levier d'action publique en matière d'éducation, d'inclusion, d'égalité des chances, de santé, de développement durable, etc. Mais d'où vient cette notion ? Comment concevoir les objectifs ambitieux qu'elle conduit à fixer ?

La notion d'héritage des méga-événements sportifs doit être clairement distinguée du concept d'héritage tel que les historiens l'utilisent, afin de désigner un passé qu'ils reconstituent par la production de traces pleines de sens parce qu'elles étaient des identités présentes historicisées. Étroitement associée aux enjeux de gouvernance et de soutenabilité, elle implique davantage le désir d'exercer un pouvoir sur le futur, en essayant d'anticiper et de contrôler les effets qu'un événement peut produire avant, pendant et après son organisation. Cette notion émerge ainsi dans la littérature des sciences de la gestion, au début des années 1980. Le mouvement olympique s'en saisit dès le milieu des années 1980 pour introduire la perspective d'un « volet héritage » dans les spécifications du cahier des charges adressé à chaque comité d'organisation. Avec elle, c'est donc un regard managérial qui construit la vision de l'impact des méga-événements sportifs ; regard de plus en plus prégnant depuis les années 2000.

Des acquis de la recherche en sciences humaines et sociales (SHS) sur le sport

Impossible donc de concevoir les promesses de Paris 2024 sans questionner la notion d'héritage et traiter les enjeux liés à son usage. Difficile d'ignorer les acquis de quarante années de recherche en sciences humaines et sociales sur le sport en France, durant lesquels une masse de données fines ont été produites non seulement sur les pratiquants sportifs et sur les

1. Voir à ce sujet : « Génération 2024. Des Jeux pour durer ».

Magistrat(e)s : un corps saisi par les sciences sociales

Retour sur une recherche soutenue par le GIP Mission de recherche Droit et Justice



Magistrat(e)s : un corps saisi par les sciences sociales. Le titre du colloque qui s'est tenu à l'École nationale de la magistrature (ENM) les 30 et 31 janvier 2020, et dont les actes viennent d'être publiés, traduit parfaitement le rôle du Groupement d'intérêt public Mission de recherche Droit et Justice (GIP MRDJ) : éclairer par un regard scientifique pluridisciplinaire les réalités du droit et de la justice, de leur mise en application et fonctionnement, de leurs acteurs, de leur usage et de leur perception par les citoyens ou encore de leur rôle social et institutionnel.

Le GIP MRDJ a été créé en 1994 à l'initiative du ministère de la Justice et du CNRS, ainsi que de l'ENM et des professions du droit, pour constituer « un potentiel de recherche mobilisable sur l'ensemble des questions intéressant le droit et la justice, quel que soit le champ disciplinaire concerné », selon les termes du statut du GIP. Depuis, il a soutenu plus de cinq cent travaux de recherche, tous publiés et — presque — tous consultables à partir de son site internet.

En retenant le projet soumis par Laurent Willemez et Yoan Demoli, respectivement professeur et maître de conférence au Laboratoire Printemps (UMR 8085, CNRS / Université de Versailles

Saint-Quentin-en-Yvelines), le GIP a souhaité promouvoir une recherche visant à éclairer les principales caractéristiques définissant le corps des juges et « procureur(s)¹ » et les enjeux de cette profession qui concernent autant ses acteurs que le grand public et les décideurs. La recherche a été publiée alors que les travaux menés par la Commission Thiriez sur la fonction publique interrogeaient la légitimité du maintien d'une formation propre à la magistrature. Les débats concernant le risque de corporatisme de la profession, sa féminisation, ou ses conditions de travail dégradées font souvent l'actualité. Cette recherche apporte des réponses argumentées établies sur la base d'une méthodologie rigoureuse comprenant notamment l'analyse de la totalité du fichier des 8 300 magistrats et magistrates en poste au 1^{er} janvier 2018, ainsi que les 1 200 réponses à un questionnaire adressé à toute la profession et une quarantaine d'entretiens individuels.

Partant de l'hypothèse que la magistrature bénéficie d'une identité propre malgré l'hétérogénéité des situations, Laurent Willemez et Yoan Demoli se sont attachés à examiner les différentes caractéristiques de ce corps. Ils rappellent combien la création de l'ENM et l'unification de la profession par l'ordonnance de 1958 créant différentes fonctions de magistrats et magistrates

1. La magistrature judiciaire est composée des juges et magistrats du « parquet » qui exercent l'action publique. Elle se distingue des magistrats administratifs exerçant au Conseil d'État et dans les tribunaux administratifs, et des magistrats financiers exerçant à la Cour des comptes et dans les chambres régionales des comptes.

ont contribué à cette identité. Pourtant, la nomenclature des fonctions officielles² ne traduit pas fidèlement la réalité de la division du travail soit qu'un magistrat dans une petite juridiction doive être polyvalent, soit au contraire que certains se spécialisent dans un domaine de contentieux (lutte contre le terrorisme ou la grande criminalité, affaires économiques et financières, affaires familiales...).

Examinant les origines sociales des magistrats et magistrates, les auteurs confirment que ceux-ci sont issus des classes favorisées (63 %) en pointant notamment deux caractéristiques utiles au débat contemporain : le « deuxième concours » — accessible aux personnes ayant au moins dix années d'ancienneté professionnelle — favorise la diversification des origines sociales puisqu'il recrute pour un tiers parmi les classes populaires salariées et indépendantes et pour un quart parmi les classes moyennes. Par ailleurs, la carrière magistrat(e) apparaît comme une forme d'ascension sociale au sein de la fonction publique puisque 29 % des magistrats et magistrates ont un père appartenant à l'encadrement administratif.

La forte féminisation du corps (66 %) s'explique, selon les auteurs, par la féminisation des études de droit et la propension des diplômés hommes à s'orienter vers les carrières juridiques libérales plutôt que la magistrature. Une forte homogamie est identifiée au sein du corps, liée notamment à l'importance des études comme cadre privilégié des rencontres des conjoints.

Les conditions de travail sont marquées par le débordement professionnel assez généralisé (80 % des magistrats et magistrates disent travailler le week-end au moins une fois par mois) qui touche particulièrement les plus jeunes et les moins anciens dans la carrière. La multi-activité est également relevée par la recherche. Les magistrats et magistrates enchaînent des tâches variées : répondre au courrier, assister ou présider des audiences, rédiger des réquisitoires ou des jugements, rencontrer des partenaires extérieurs et — pour ceux qui exercent des fonctions

managériales — toutes les autres activités qui s'y rattachent. La mobilité professionnelle occupe une place importante car elle constitue une exigence liée à l'indépendance de la magistrature et aux risques de corruption encourus en cas de maintien dans le même poste ou dans le même lieu trop longtemps. Toutefois, l'analyse détaillée réalisée par Yoan Demoli et Laurent Willemez permet de nuancer une image trop caricaturale d'un corps en perpétuel mouvement. Un quart des magistrats et magistrates en poste ont occupé un ou deux postes et un cinquième au moins sept postes. La distance médiane parcourue par les magistrat(e)s au cours de leur carrière est d'environ 800 kilomètres (Outre-mer non compris). Le tableau général laisse apparaître une minorité hyper mobile et une majorité à la mobilité réduite pouvant être contenue au sein d'une même région.

Laurent Willemez et Yoan Demoli insistent sur l'importance de l'ENM pour forger l'âme du corps de la magistrature. Ils concluent en constatant cette forte identité également façonnée par des mécanismes institutionnels, la relative ressemblance des carrières et les hiérarchies symboliques qui structurent le groupe. Une identité qui ne s'oppose pas aux diversités internes des pratiques professionnelles, de leur propre représentation de leur métier ou encore de la manière de juger.

Conformément aux objectifs du GIP qui vise à la valorisation et à la diffusion la plus large possible des travaux qu'il soutient, les auteurs ont accepté de présenter leur recherche auprès de différents acteurs institutionnels et professionnels, d'organiser un colloque ouvert aux chercheurs, chercheuses et universitaires comme aux gens de justice, de publier une synthèse de leurs travaux dans le cadre de la collection du GIP *Actu-Recherche* et de participer à des prolongements de cette recherche : analyse statistique du métier de greffier et greffière, participation à une recherche sur la gestion des ressources humaines de la magistrature en Europe, promotion de nouvelles investigations au sein de l'École nationale de la magistrature. Voilà un panel d'actions qui illustre bien l'identité du GIP.

contact&info

► Valérie Sagant
GIP MRDJ

valerie.sagant@justice.gouv.fr

► Pour en savoir plus
<http://www.gip-recherche-justice.fr>

2. Fonctions de première instance qui nécessitent une nomination par décret : magistrat du parquet, juge au tribunal judiciaire (fonctions civiles ou pénales « généralistes »), juge des enfants, juge d'application des peines, juge d'instruction, juge d'instance (ancienne dénomination) et juge des libertés et de la détention et de la liberté créé en 2000.

TROIS QUESTIONS À...

Gaëlle Bujan, déléguée à la protection des données du CNRS, sur la nouvelle version du Guide pour la recherche sur *Les sciences humaines et sociales et la protection des données à caractère personnel dans le contexte de la science ouverte*

Près de trois ans après l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), une nouvelle version du Guide pour la recherche sur Les sciences humaines et sociales et la protection des données à caractère personnel dans le contexte de la science ouverte est mise à la disposition des communautés de recherche en SHS. Elle est le fruit d'une collaboration fructueuse entre les équipes de l'InSHS, du service de la protection des données du CNRS et de plusieurs directeurs d'unités. Ce croisement des regards et des approches a permis de construire un guide qui soit une réponse directe aux questions qui peuvent se poser lors des traitements de données personnelles à des fins de recherche.

Quels sont les enrichissements et les modifications apportés à cette nouvelle version ?

La première version du guide avait pour vocation de répondre aux inquiétudes, légitimes, de la communauté des sciences humaines et sociales (SHS) face à une réglementation qui pouvait sembler plus contraignante et en contradiction avec les caractéristiques de la recherche, ses évolutions et les objectifs de science ouverte.

Les données à caractère personnel (une ou des informations permettant d'identifier directement ou indirectement une personne) sont un matériau essentiel pour les chercheurs en SHS

Le service protection des données au CNRS

Il est chargé d'aider les unités dans leur conformité à la réglementation sur la protection des données personnelles. Composé de six spécialistes du domaine, l'équipe du SPD apporte les conseils et les informations sur la réglementation applicable et réalise pour le compte et avec les unités les formalités préalables au traitement des données personnelles.

Un contact : dpd.demandes@cnrs.fr



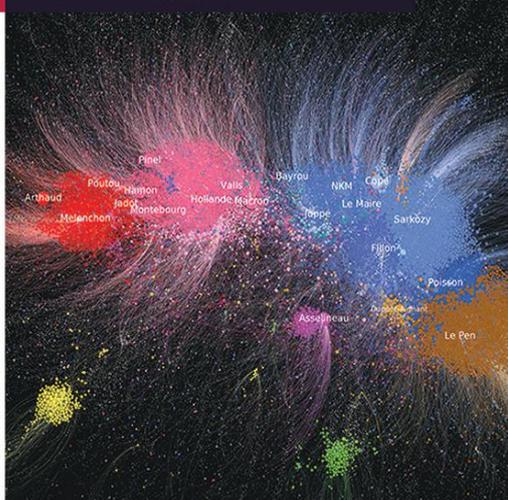
InSHS

Les sciences humaines et sociales et la protection des données à caractère personnel dans le contexte de la science ouverte

GUIDE POUR LA RECHERCHE

VERSION 2

FEVRIER 2021



et il s'agissait pour François-Joseph Ruggiu, directeur de l'InSHS, et moi-même de donner les clés de l'utilisation de ces données conformément à la nécessaire protection de la vie privée des personnes et aux principes de l'activité de recherche scientifique. Nous avons pris l'engagement de mettre à jour le guide régulièrement pour adapter les évolutions réglementaires et les demandes de la communauté. Le groupe de travail qui a réalisé cette nouvelle version a souligné la qualité et l'intérêt de la première version mais a souhaité, pour la seconde, un document encore plus proche des besoins de la communauté : illustration par de nombreux exemples, focus sur la réutilisation de données, sur les recherches incluant des données de santé et les recherches dans le domaine de la santé, présentation des dispositions mises en place au CNRS, notamment.

Les évolutions de notre environnement — telle la création de la Direction des données ouvertes de la recherche au CNRS —, la mise à jour de la documentation dans le guide apportent encore plus de valeur ajoutée à un document qui fait aujourd'hui référence dans la communauté.

Enfin, il faut souligner que trois ans après le déploiement du règlement général sur la protection des données (RGPD), les chercheurs, chercheuses et le Service protection des données (SPD) du CNRS ont développé leurs compétences, leurs connaissances et ont élaboré ensemble des mesures, dispositions, organisations qui permettent de se conformer aux textes. Le guide intègre ce partage d'expériences extrêmement riche et adapté à notre mission de service public qu'est la recherche scientifique.

Depuis la parution de la première version du guide, comment les chercheurs en SHS se sont-ils appropriés la question de la protection des données personnelles ?

Nous partons effectivement de loin : la réglementation sur la protection des données personnelles date de janvier 1978. Mais peu de démarches étaient réalisées par les chercheurs et chercheuses, le contexte était différent, les risques faibles par rapport à ceux connus aujourd'hui. En 2018, un changement de paradigme très important s'est opéré : pour les traitements de données sur le territoire européen, les mesures techniques et organisationnelles doivent être prises avant d'effectuer le traitement de données, les démarches sont réalisées au sein des établissements avec l'aide d'un ou d'une délégué/e à la protection des données et non plus directement auprès de la CNIL.

Le texte du règlement européen sur la protection des données personnelles est dense mais donne les orientations pour protéger la vie privée des personnes. Les établissements de recherche et la communauté scientifique ont bien saisi les opportunités de construire des modes opératoires, des outils de simplification, des organisations internes pour répondre aux exigences des textes.

Plusieurs facteurs conjoncturels et structurels sont à l'origine de la tendance qui se confirme : la communauté scientifique se préoccupe de plus en plus de la protection de la recherche et des données personnelles. Deux indicateurs pour le CNRS : un nombre croissant, depuis 2018, d'unités qui nous contactent (+ 10 % depuis 2018) et un doublement entre 2019 et 2020 du nombre de dossiers instruits et inscrits dans les registres des unités.

Plusieurs unités ont mis en place une organisation interne correspondant aux risques des traitements dans l'unité : mises à disposition de clés chiffrées pour tous les doctorants, désignation de référents données, de référents « RGPD », participation aux actions de formation et de sensibilisation à la protection des données personnelles, demandes d'intervention du SPD dans les unités, par exemple.

Selon vous, quels sont les points à améliorer sur ce volet de la protection des données ?

Notre environnement est devenu très complexe, notre métier est la recherche et le développement de la connaissance. Nous appréhendons peu les comportements extérieurs malveillants. L'essor du numérique est un facteur d'accélération de l'activité des chercheurs. Toutefois, nous sous-estimons les risques qui pèsent sur les systèmes d'information. Ils méritent d'être beaucoup plus intégrés dans nos pratiques de recherche. Les conséquences d'actes malveillants peuvent être désastreux : perte de toutes les données et du travail de recherche.

Il me semble essentiel de recourir aux outils proposés par les tutelles qui respectent la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de l'État. Les offres de service des Très Grandes Infrastructures de Recherche (TGIR) Huma-Num ou Progedo méritent d'être utilisées quotidiennement.

Composition du groupe de travail

- ▶ Fabrice Boudjaaba, directeur adjoint scientifique à l'InSHS du CNRS
- ▶ Gaëlle Bujan, déléguée à la protection des données du CNRS
- ▶ Béatrice Collignon, directrice de l'unité [Passages](#) (UMR5319, CNRS / Université de Bordeaux / Université Bordeaux Montaigne / ENSAP Bordeaux)
- ▶ Christine Hadrossek, chargée des données de la recherche à la Direction des Données Ouvertes de la Recherche du CNRS
- ▶ Emilie Masson, responsable juridique, Service protection des données du CNRS
- ▶ Lionel Maurel, directeur adjoint scientifique à l'InSHS du CNRS
- ▶ Clément Oliver, responsable du pôle affaires juridiques et partenariats à l'InSHS du CNRS
- ▶ Serge Pinto, directeur adjoint du [Laboratoire Parole et Langage](#) (UMR7309, CNRS / AMU)
- ▶ Muriel Roger, professeure, [Centre d'économie de la Sorbonne](#) (UMR8174, CNRS / Université Paris1 Panthéon Sorbonne) ; chargée du département « Méthodes et statistiques publiques » de la [TGIR PROGEDO](#) (USR2006, CNRS / EHESS)
- ▶ Paola Tubaro, directrice de recherche CNRS au [Laboratoire Interdisciplinaire des Sciences du Numérique](#) (UMR9015, CNRS / Université Paris Saclay)

Nous pouvons et devons, au CNRS, continuer à développer des actions et outils de mutualisation avec l'objectif de faire bénéficier la communauté d'encore plus d'aide pour protéger les données personnelles et de recherche dont les chercheurs ont besoin.

▶ **Consulter le Guide** : [en français](#) ; [en anglais](#)

contact&info

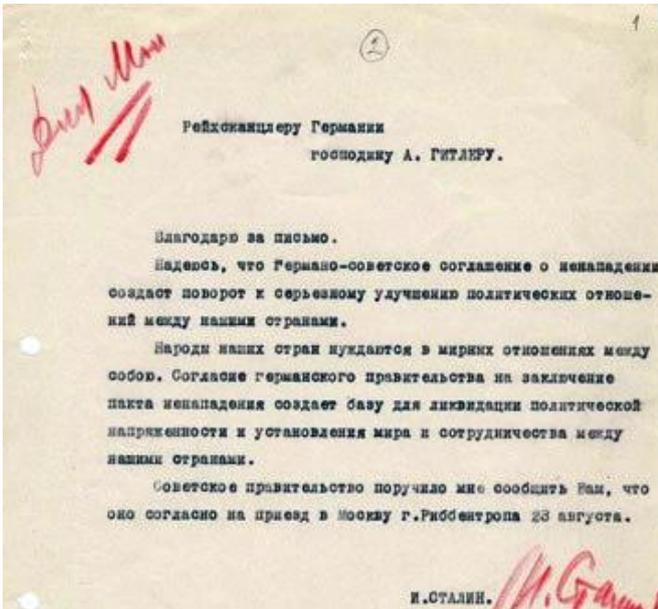
▶ Gaëlle Bujan
dpd.demandes@cnrs.fr

OUTILS DE LA RECHERCHE

ONLINE PRIMARY SOURCES for Russian, Caucasian, Central Asian, Eastern & Central European Studies (Database). Un guide dans la jungle des archives numérisées

Depuis une vingtaine d'années, un vaste mouvement de numérisation a saisi les archives des pays d'Europe centrale et orientale, en Russie, au Caucase et en Asie centrale.

Dès la chute de l'URSS, des universités américaines ont mis en place des projets de numérisation avec les archives de la Russie nouvelle. L'un de ces premiers projets, les [Archives Personnelles de Staline](#), a été le fruit d'une collaboration entre les Archives d'État russes d'histoire sociale et politique (RGASPI) et [Yale University Press](#) (YUP). L'objectif était de créer une base de données électronique d'instruments de recherche, de numériser des documents et des images, et de publier sous différentes formes et médias des documents provenant des archives Staline récemment déclassifiées et conservées par RGASPI.



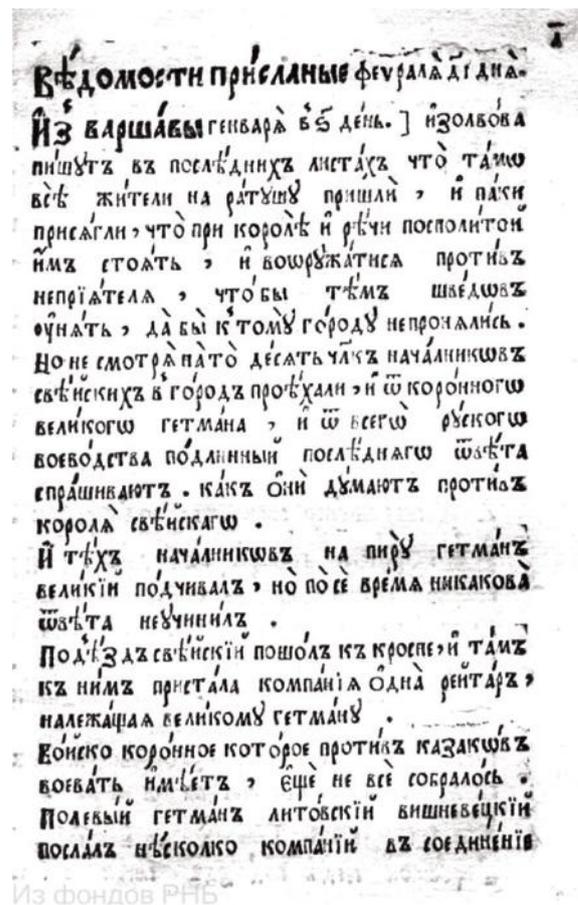
Lettre de Staline remerciant Hitler d'avoir signé le pacte de non-agression

Ces projets de collaboration se sont multipliés, des fonds ont également été achetés et numérisés par diverses institutions occidentales. Des projets de recherche européens ou nationaux ont eux aussi acheté et concouru à mettre en valeur, par la numérisation, des fonds inédits.

Les États post-soviétiques ont mis en place un processus de numérisation et de mise en ligne qui a progressé à un rythme différent d'une zone à l'autre : en Russie, la numérisation organisée au départ dans un souci d'inventaire a fait la part belle aux collections du patrimoine culturel, tandis que les archives historiques sont mises en ligne avec plus de parcimonie et de prudence. Dans les autres anciennes républiques, notamment d'Asie centrale et du Caucase, la mise en ligne a commencé plus récemment. Le coût et les enjeux politiques de la déclassification des archives demeurent un facteur important de ralentissement du processus.

Malgré ces limitations, le monde des ressources électroniques est omniprésent et se développe rapidement. De nombreuses institutions vernaculaires sont aujourd'hui engagées dans le processus de mise en ligne : des portails de collections du patrimoine culturel sont apparus dans pratiquement tous les pays des zones considérées, les grandes bibliothèques nationales, et les ministères ouvrent des rubriques de « e-ressources » sur leur site ; au niveau régional et même local sont également créées des e-bibliothèques pour la mise en ligne d'archives.

Grâce à ce mouvement de fond, l'une des plus grandes bibliothèques d'Europe, la [Bibliothèque Nationale Russe](#) située à Saint-Petersbourg, reconstitue au quotidien — dans le cadre de sa collaboration avec cinquante bibliothèques nationales, régionales, des archives et des musées de l'ex-URSS — une collection de journaux de l'époque impériale jusqu'à nos jours.



Vedomosti (Nouvelles), 1703, 25 février. Moscou

On trouve également des collections plus insolites : la Bibliothèque Nekrassov à Moscou propose, en ligne, des collections de « non livres » comme celle de boîtes d'allumettes fabriquées pendant la Grande Guerre Patriotique.



Boîte d'allumettes : « Morts aux occupants allemands ! »

Des fondations, des sociétés savantes, des initiatives privées — non commerciales et non gouvernementales — ajoutent à la masse d'archives en ligne une contribution précieuse. Citons, par exemple, le projet collaboratif de citoyens russes (que l'on appelle communément « Les enthousiastes » en russe, autrement dit des bénévoles) « *Manuels scolaires de l'URSS* », qui numérise et met en ligne tous les manuels scolaires de l'époque soviétique, toutes matières confondues, ou encore le projet *Prozhito* qui numérise et met à disposition du public des journaux intimes, des mémoires, des autobiographies et de la correspondance personnelle.

Le résultat de cette effervescence est un foisonnement de ressources numérisées qui, paradoxalement, demeurent souvent peu visibles du fait de la multiplicité des supports, de leur faible publicisation et de la grande difficulté à les repérer dans la masse des sites en ligne. La majorité de ces ressources reste méconnue des chercheurs. Face à cette difficulté, on observe, depuis quelques années, la création de groupes de discussions sur les réseaux sociaux visant à partager des liens découverts, à pointer des sources inédites. Sans eux, il aurait été difficile de repérer dans les Archives nationales de Géorgie une collection de documents des XIX^e et XX^e siècles sur les colonies allemandes dans le Caucase — les Allemands se sont installés en Géorgie en 1817 et ont joué un rôle important dans la vie socioculturelle du pays.

Le projet de base de données ONLINE PRIMARY SOURCES est né de ce constat. La nécessité de construire un outil agrégateur des sources numérisées dans les aires culturelles couvertes par le

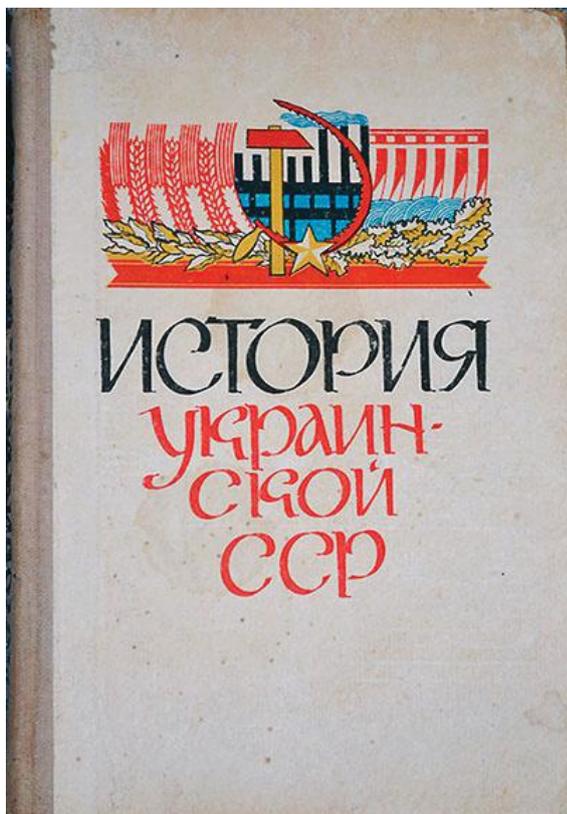
[Centre d'études des mondes russe, caucasien et centre-européen](#) (Cercec, UMR8083, CNRS / EHESS) a donc été motivée par un double objectif :

- ▶ offrir aux chercheurs et chercheuses et aux enseignants un accès facilité aux archives mises en ligne ;
- ▶ permettre aux jeunes chercheurs et chercheuses de se familiariser avec les bibliothèques, les institutions et tous les acteurs pourvoyeurs d'archives numérisées provenant des pays cibles.

La base de données propose donc un ensemble de liens vers des portails, des bibliothèques, des collections susceptibles d'intéresser la communauté scientifique travaillant sur les aires de compétences du Cercec. Elle est également conçue comme une ressource pour l'enseignement.

La langue de l'application en elle-même est l'anglais. Les ressources vers lesquelles elle pointe sont dans toutes les langues des aires culturelles concernées (russe, ukrainien, polonais, hongrois, tatar, ouzbek, yiddish, etc.).

Cette base couvre toutes les disciplines et toutes les périodes de l'histoire au-delà de celles représentées au sein du Cercec — le croisement des disciplines, des époques et des échelles géographiques ayant une importance capitale pour faire avancer le domaine des études russes, caucasiennes, centre-asiatiques, et centre et est-européennes. L'éventail de formats de contenus



Fiodor Yevdokimovitch Los, Vassiliï Yegorovitch Spitskii,
Histoire de la RSS d'Ukraine, manuel pour les classes 9-10, 1972

regroupé dans la base comprend des archives, des ouvrages, des documents manuscrits, des photographies, des films, des enregistrements, des journaux, des œuvres d'art, des cartes..., portant sur un éventail tout aussi large de sujets.

Grâce à un moteur de recherche plein texte et à des filtres liés à des critères de recherche multiples (périodes, aires géographiques, institutions, formats des sources, langues), l'utilisateur peut trouver rapidement les sources sur les sujets qui l'intéressent.

- ▶ Création mars 2020
- ▶ Lancement mars 2021
- ▶ 879 liens vers des portails, bibliothèques, collections
- ▶ Des sources dans 67 langues

Conception et gestion : Elisabeth Kozlowski (Cercec)

Développement du site web : Fabrice Demarthon (Cercec), Robin Jeanney, Pierre Météyé

Un système de messagerie lui permet d'envoyer la référence des sources repérées directement dans sa boîte mail. À l'avenir, les personnes intéressées pourront se créer un compte personnel pour conserver les fiches qui retiennent leur intérêt.

La page d'accueil de la base est semi-éditorialisée et pointe des sources et des collections regroupées sous des thématiques liées aux intérêts des chercheurs et des étudiants du Cercec.

Sans prétendre à l'exhaustivité, la base ONLINE PRIMARY SOURCES est mise à jour régulièrement. La base permet de maîtriser la constante expansion des archives numériques et contribue à apporter un éclairage nouveau sur l'histoire de ces régions.

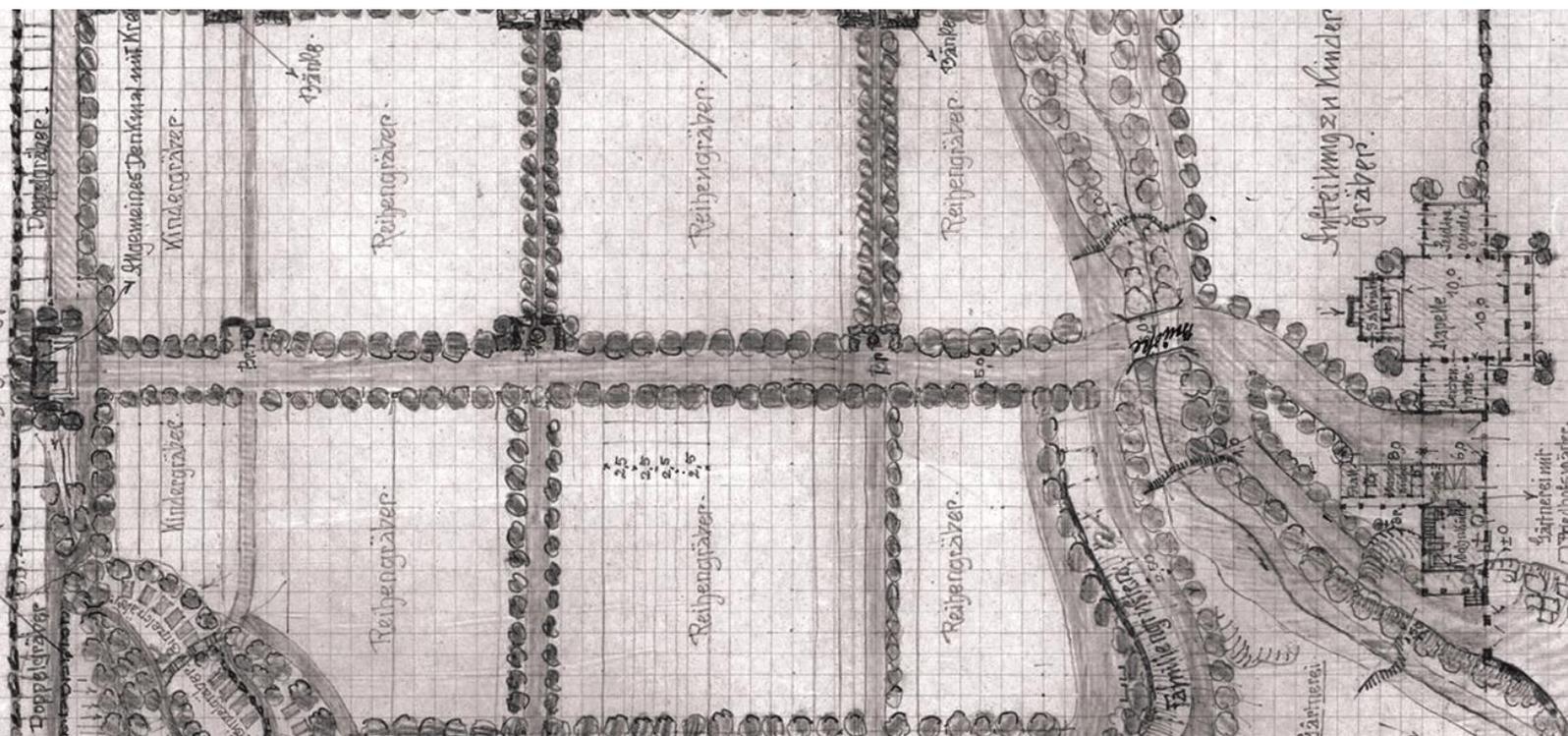
contact&info

- ▶ Elisabeth Kozlowski,
Cercec

elisabeth.kozlowski@ehess.fr

- ▶ Pour en savoir plus

<https://onlineprimarysources.cercec.fr>



Plan de la communauté d'Alexandersdorf, colonie allemande de Tbilisi, 1925

Diplomatie scientifique européenne : histoire, théorie, stratégie



Tableau de tweets issus de la première session de formation du projet InsSciDE (Warsaw Science Diplomacy School 2020), transférée en ligne. Une nouvelle session aura lieu en ligne courant juin 2021 © InsSciDE.eu

L'Union européenne s'efforce depuis quelques années d'articuler ses politiques scientifiques et étrangères, revendiquant l'avènement d'une « diplomatie scientifique européenne ». À côté d'actions opérationnelles, elle finance des projets de recherche sur le sujet. Coordonné par le CNRS au sein de l'unité *Sorbonne, Identités, relations internationales et civilisation de l'Europe* (Sirice, UMR8138, CNRS / Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne / Sorbonne Université), InsSciDE (*Inventing a shared science diplomacy for Europe*) est l'un des trois projets sélectionnés dans le cadre du programme Horizon 2020. Depuis décembre 2017, il réunit l'UNESCO et quatorze partenaires provenant de onze pays, afin de développer une réflexion critique à la fois historique, théorique et stratégique sur la diplomatie scientifique européenne.

De la pratique à la théorie

En 2015, Carlos Moedas, commissaire européen à la Recherche, déclare à l'occasion d'une visite aux États-Unis que le refroidissement des relations entre l'Europe et la Russie ne concernera pas la coopération scientifique, au contraire. Malgré la guerre en Ukraine, les Russes pourront toujours participer à Horizon 2020 : *"We are working to maintain this important bridge to Russia, preserving a precious link through the common language and ideals of science"*. Cette mesure, explique le Commissaire, relève du deuxième des trois piliers de la diplomatie scientifique telle que récemment définie par l'American Association for the Advancement of Science (AAAS) et la Royal Society : si la science peut informer la décision ou la négociation diplomatique, elle peut aussi seconder la diplomatie pour améliorer l'état des relations internationales quand, par exemple,

1. « Nous nous efforçons de maintenir ce pont important vers la Russie, en préservant un lien précieux à travers la langue et les idéaux communs de la science » : [Intervention](#) le 1^{er} juin à l'European Institute (Washington).

les autres canaux de communication sont coupés, tandis que la diplomatie peut, de son côté, aider à approfondir la coopération scientifique². *"I want science diplomacy to play a leading role in our global outreach for its unifying power"*³, conclut Moedas. De fait, la *EU Global Strategy* (2016), première feuille de route stratégique pour la diplomatie de l'Union européenne, reconnaît explicitement la diplomatie scientifique comme l'un des outils à sa disposition.

Telles sont les origines immédiates de l'appel à candidature lancé en 2016 pour une recherche stratégique sur le passé, le présent et l'avenir de la diplomatie scientifique européenne, face aux grands défis du changement climatique, des pandémies, ou encore de la prolifération d'armes non conventionnelles. Horizon 2020, outil d'action, devenait aussi outil de réflexion.

Un projet ancré dans l'histoire

InsSciDE répond et convainc en plaçant l'histoire en première ligne, non pas comme un prélude, mais comme le point d'articulation de l'ensemble du projet. Spécialiste d'histoire contemporaine de l'innovation et de la recherche, le coordinateur, Pascal Griset (Sorbonne Université) propose d'explorer le passé du concept de diplomatie scientifique et des pratiques très diverses qu'il recouvre.

Les recherches montrent que si l'expression apparaît déjà au ^{xx}e siècle en français, c'est à la suite de son essor en version anglaise (« *science diplomacy* ») au début du ^{xxi}e siècle, qu'elle devient très visible. Le contexte géopolitique est tout aussi important, les États-Unis tentant de redorer leur image dans le monde après le passage des faucons à la Maison blanche. La création d'un *Center for Science Diplomacy* par l'AAAS à Washington en 2008 et la mise en place de « *science envoys* » sous l'administration Obama marquent un tournant. Beaucoup de pays hissent à leur tour le drapeau. En 2013, le ministère français des Affaires étrangères publie, à l'initiative de son réseau de conseillers et attachés scientifiques, un premier rapport intitulé « Une diplomatie scientifique pour la France ». Le concept de « *science diplomacy* », plutôt politique au départ, forgé pour porter des politiques publiques où la science a un rôle important à jouer dans les relations internationales, devient aussi, chemin faisant, académique⁴.

Quant aux pratiques historiques foisonnantes à l'interface entre science et politique étrangère, le projet les éclaire par des études de cas qui intéressent aujourd'hui directement les parties prenantes.

Un projet tourné vers les praticiens

Les recherches historiques sont placées tout au long du projet en dialogue avec les sciences politiques, la réflexion stratégique et l'expérience des praticiens, impliqués depuis le premier jour. Cette articulation originale permet, d'une part, aux recherches empiriques et théoriques de se nourrir mutuellement au profit d'une démarche d'élaboration stratégique réflexive. D'autre part, elle donne aux praticiens la possibilité de prendre du recul et de définir les évolutions souhaitables, étant bien compris que

InsSciDE, ce sont deux douzaines d'études de cas, couvrant six champs thématiques

Elles analysent le patrimoine (missions archéologiques en Syrie et en Irak depuis le ^{xix}e siècle), la sécurité énergétique et la prolifération nucléaire (ITER, nucléaire en Afrique du Nord, Agence internationale de l'énergie atomique), le monitoring environnemental (Arctique ; savoirs autochtones dans les négociations climatiques ; rôle de l'OTAN), les sciences spatiales, la santé (derniers épisodes de peste épidémique en Europe ; sécurisation et valorisation des substances chimiques naturelles en contexte tropical). Elles interrogent le rôle des académies des sciences et des technologies, et l'émergence de professionnels de la diplomatie scientifique. D'autres études plus contemporaines éclairent, par exemple, les enjeux autour des données en matière vaccinale ou de contrôle aux frontières.

l'histoire ne délivre pas de « leçons ». Il s'agit donc moins de répondre à la question des origines ou de proposer des modèles, que d'inciter les acteurs à s'approprier une part de leur passé et à s'exercer à la comparaison sur ce qui a ou non changé et sur ce qui pourrait changer. Revisiter le passé que l'on ne connaît pas ou que l'on croit connaître, c'est une manière d'ouvrir le futur. Des programmes de formation et de mise en réseau, intégrant des méthodologies innovantes fondées sur une « acculturation » mutuelle des différentes communautés professionnelles impliquées, est à cet égard l'une des productions majeures du projet.

Qu'apprendre du passé ?

Les premières publications tirées des études de cas montrent que la science comme pratique n'est ni coupée de la société, ni immuable, ni uniforme. Quand on la dépeint comme la force de la raison flottant au-dessus des passions, qu'il suffirait de combiner, de manière instrumentale, avec la politique étrangère pour trouver des accords sur le vrai, sur le bon et sur le juste, on pêche par excès d'optimisme sur ce que peut la science, tout en oubliant qu'elle n'est elle-même pas étrangère à la politique. Il paraît également artificiel, au ^{xix}e siècle comme aujourd'hui, de séparer les dynamiques et enjeux scientifiques d'un côté et les dynamiques et enjeux économiques de l'autre. À des degrés et selon des processus divers, la diplomatie scientifique est, au temps de la technoscience, une diplomatie de l'innovation⁵.

Les travaux mettent aussi en lumière le capital d'expérience, sans doute sans équivalent dans le monde, accumulé par les nations européennes. La diversité de cet héritage et la spécificité de la configuration de l'Union soulèvent néanmoins bien des interrogations au moment de penser une action commune. Malgré la création du Service européen pour l'action extérieure, qui fête cette année ses dix ans, la politique étrangère reste l'apanage des pays membres. Comme le montre l'une des études de cas, la corde est raide pour les conseillers scientifiques

2. *New frontiers in science diplomacy. Navigating the changing balance of power*, Royal Society, AAAS, RS Policy Document 01/10, January 2010.

3. « Je veux que la diplomatie scientifique joue un rôle de premier plan dans notre rayonnement mondial pour son pouvoir unificateur ».

4. Ruffini P-B. 2015, *Science et diplomatie : Une nouvelle dimension des relations internationales*, Éditions du Cygne.

5. Griset P. 2020, "Innovation Diplomacy: A New Concept for Ancient Practices?", *The Hague Journal of Diplomacy*, 15, 3 : 383-397.



Les chercheurs du CNRS constituent un vivier important pour le réseau des attachés et conseillers scientifiques français en ambassade, depuis ses débuts. Michel Fabre de la Ripelle, physicien, maître de recherche au CNRS, fut le premier attaché, puis conseiller, scientifique au Japon. Ici, lors de la cérémonie d'hommage annuelle à Marie Curie, à Misasa (1966). En 2021, le CNRS inaugure son septième *International Research Laboratory* dans ce pays. © Archives personnelles, Michel Fabre de la Ripelle

dans les représentations de l'Union. Au-delà du marketing pour les programmes de recherche tel qu'Horizon Europe, quelle diplomatie scientifique déployer ? Sur le terrain pandémique actuel, où science et diplomatie ne cessent de se croiser, les forces et faiblesses de l'Union européenne paraissent au grand jour.

Une nécessaire approche critique

Plus de science dans les relations internationales, et tout ira forcément mieux ? Sans nier les impératifs du temps présent, InsSciDE participe au travail de déconstruction d'un discours optimiste, voire angélique, sur la diplomatie scientifique comme la « solution » aux « grands défis » auxquels l'humanité se trouve confrontée. C'est bien le récit d'une action collective nécessaire mais empêtrée dans la politique qui appelle ainsi la science à la rescousse de la diplomatie. Récit moderniste qui, s'il ose de moins en moins nier que la science participe de la compétition militaire, économique et symbolique entre les États, continue de faire comme si une « main invisible de la science » était capable, à travers la recherche des intérêts de chacun, de créer un optimum pour tous⁶. Une diplomatie scientifique européenne robuste ne saurait faire l'économie d'un passage de ces représentations au tamis de la critique. Les sciences humaines et sociales peuvent y aider.

Léonard Laborie, coordinateur adjoint du projet H2020 InsSciDE

► Retrouvez le projet InsSciDE sur :  



Une alliance ouverte

InsSciDE tiendra sa conférence de clôture à Paris en juin 2022. Le consortium travaille d'ores et déjà au lancement d'une Alliance sur la diplomatie scientifique de l'UE, avec ses partenaires de la première heure que sont deux autres projets H2020 (S4D4C et EL-CSID) et d'autres institutions. Cette structure souple et ouverte permettra de poursuivre la réflexion, ainsi que la formation de la future génération de « *science diplomats* » et la mise en réseau à l'échelle internationale des acteurs concernés.

[En savoir plus](#)

contact&info

► Léonard Laborie
Sirice
Leonard.laborie@cnsr.fr
► Pour en savoir plus
<https://www.insscide.eu>

6. Rungius C., Flink T. 2020, "Romancing science for global solutions: on narratives and interpretative schemas of science diplomacy", *Humanities and Social Science Communications*, 7, 102.

Protéger le patrimoine culturel : l'engagement du CNRS

Le patrimoine culturel — l'ensemble des productions culturelles, matérielles ou immatérielles, élaborées par les sociétés humaines — est un concept évolutif, qui s'étend sur l'ensemble des terres émergées mais également dans les espaces immergés (cours d'eau, lacs, espaces côtiers et fonds marins). Il s'accroît, au fil du temps, par sédimentations et se transforme constamment : les créations contemporaines, les écritures grises, les supports numériques (internet, données de recherche, documentation administrative, etc.) sont autant de défis pour la sélection, la documentation et la conservation du patrimoine. Le développement de la législation sur le patrimoine, la mise en place d'outils juridiques qui le définissent et qui répriment les destructions volontaires sont un chantier fondamental pour la protection de ce patrimoine culturel, comme le rappelle Marie Cornu dans ce dossier.

La multiplication des supports et de la diversité des objets patrimoniaux rend nécessaires leur étude, leur préservation et leur valorisation. Les chercheuses et chercheurs des unités CNRS, en France comme à l'étranger, s'y engagent, par des programmes de restauration — comme le projet *Sustainable Lalibela* en Éthiopie ou le programme *Valorisation du patrimoine de la vallée du Sondondo* au Pérou —, de numérisation comme le projet *Naija* au Nigéria, ou encore en réalisant des expositions ou des films, comme le projet *Moving stones*, qui illustre les recherches sur la néolithisation en Anatolie, à travers quarante sites archéologiques menacés.

Plusieurs menaces planent sur le patrimoine culturel : dans des zones de conflit, on assiste à des destructions volontaires ou au développement de trafics de biens culturels. Mais les pillages de sites archéologiques et les activités criminelles organisées (ce qu'on appelle parfois les « archéomafias ») touchent en réalité toute la planète. Des accidents peuvent se produire et causer des destructions catastrophiques, comme l'incendie de Notre-Dame de Paris, celui du musée de Rio de Janeiro ou plus récemment l'effondrement de la Maison des Merveilles, en cours de restauration, à Zanzibar. L'explosion sur le port de Beyrouth en août 2020 a ainsi provoqué, outre un bilan humain tragique, d'immenses destructions dans le bâti historique de la capitale libanaise, que l'Institut français du Proche-Orient (IFPO), unité de service et de recherche copilotée par le CNRS et le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) contribue à sauvegarder et à étudier. Des événements climatiques, des séismes (dernièrement en Italie ou en Croatie), ou plus banalement le défaut d'entretien et le vandalisme, conduisent également à des pertes patrimoniales, parfois irrémédiables. Le développement des activités humaines enfin, l'expansion des zones urbaines et des espaces périurbains, comme dans les environs d'Alexandrie en Égypte, la réalisation de nouvelles infrastructures de transport, l'artificialisation des sols provoquent une lente érosion du patrimoine archéologique, bâti ou sédimentaire.

Face à ces menaces, les chercheuses et les chercheurs s'engagent, non seulement dans le cadre d'opérations d'urgence, comme le programme interdisciplinaire sur Notre-Dame de Paris, mais également par leurs actions de terrain à l'étranger, à associer recherche, inventaire, préservation et valorisation du patrimoine, ce qu'illustre ce dossier. Ces actions passent par une analyse de la protection internationale du patrimoine culturel ou par l'étude de l'évolution du patrimoine lors du déménagement d'une grande institution, par l'inventaire et la numérisation de fonds d'archives (projet *Naija* sur les archives administratives et privées au Nigéria), par l'établissement de cartes archéologiques et des fouilles archéologiques préventives (prospections de la Maréotide en Égypte), par l'étude du bâti et des décors dans leur contexte régional (programme de *Valorisation du patrimoine de la vallée du Sondondo* au Pérou), par l'étude de la dégradation des archéo-matériaux et l'élaboration de protocoles de conservation, par la formation des agents du patrimoine, par la publication et la communication autour du patrimoine culturel et la sensibilisation du grand public.

En association avec ses partenaires en France (dont le MEAE à travers notamment la commission des fouilles) et à l'étranger, le CNRS encourage donc la multiplication des missions de terrain, répondant à des situations d'urgence ou programmées dans la durée, et suivant une approche interdisciplinaire, qui associe les historiens, les archéologues, les historiens de l'art, les philologues, les physiciens, les chimistes, les juristes, les ethnologues..., pour appréhender les objets patrimoniaux dans toutes leurs dimensions.

Stéphane Bourdin et Sylvie Démurger, DAS InSHS

Patrimoine en danger et enjeux juridiques

Directrice de recherche CNRS à l'Institut des Sciences sociales du politique (ISP, UMR 7220, CNRS / Université Paris Nanterre / ENS Paris Saclay), Marie Cornu est juriste, spécialiste du droit des biens culturels. Elle a reçu, en 2019, la médaille d'argent du CNRS.



Temple funéraire de Palmyre n° 86 © Dosseman

Le patrimoine est un des objets de recherche largement investi par les juristes de l'Institut des Sciences sociales du politique (ISP). Un certain nombre de travaux ont notamment été entrepris sur le thème des patrimoines en danger et sur la façon dont le droit s'en saisit dans des contextes troublés (crise, guerre, conflits armés). Ces travaux croisent plusieurs thématiques : celle de la fabrique du droit et de la dynamique des sources, celle des responsabilités et modes de réparation dans les différents espaces juridiques (national, européen, international), celle du patrimoine comme lieu d'expression du conflit — ce que montrent notamment les destructions des statues monumentales de Bamyane ou encore des mausolées de Tombouctou —, celle encore des relations qu'entretiennent les personnes, individuellement ou en collectif, au patrimoine. Un programme a notamment été développé sur le thème « patrimoine et déménagement », prenant pour terrain le déménagement de l'ENS Paris Saclay. Le patrimoine peut aussi être exposé à des situations en apparence paisible — le simple déplacement — qui peuvent aussi provoquer des désastres (disparition, délaissement, destruction). Enfin, le sujet des archives, notamment publiques, comme objet particulièrement exposé aux risques de destructions ou de privatisation a aussi été travaillé au cours de plusieurs recherches menées dans le cadre de l'ISP.

Les nouveaux enjeux patrimoniaux en contextes de crise : dynamiques du droit dans l'évolution de la protection internationale du patrimoine culturel

Dans l'histoire contemporaine des désastres patrimoniaux (destructions volontaires, pillages, trafic illicite), dans laquelle le patrimoine est un lieu d'expression de conflits de natures diverses, l'économie du système de prévention et de lutte contre la criminalité culturelle a considérablement évolué. Les crises et contextes de troubles au Moyen-Orient ont eu un effet catalyseur particulièrement net. L'on perçoit que la cause patrimoniale se suffit rarement à elle-même. Le droit avance le plus souvent sous la pression de ces électrochocs.

Les foyers de production normative sont multiniveaux (international, européen, national, régional). Durant cette dernière décennie, le corpus s'est considérablement étoffé avec, notamment, l'adoption de plusieurs résolutions du conseil de sécurité de l'ONU attachées à condamner les actes de destruction et de pillage de biens culturels du fait du terrorisme et, au plan européen, avec la refonte de la directive sur la restitution des biens culturels et l'adoption de la Convention du Conseil de



Mosquée Djingareyber de Tombouctou - Le minaret

l'Europe sur les aspects criminels liés au trafic de biens culturels (Convention de Nicosie, mai 2017). L'Union européenne s'est engagée sur un mode plus volontariste dans la lutte contre le trafic illicite des biens culturels. Notre équipe a été sollicitée pour réaliser une étude de droit comparé sur le territoire de l'Union, recherche-action dans laquelle nous avons pour mission de réfléchir aux évolutions possibles sur le triple plan juridique, institutionnel et opérationnel. Un chapitre était plus spécialement consacré aux patrimoines en danger : *l'Étude sur la prévention et la lutte contre le trafic illicite des biens culturels dans l'Union européenne* réalisée par le Centre d'Étude sur la Coopération Juridique Internationale (CECOJI, Université de Poitiers).

Plusieurs États ont par ailleurs légiféré pour renforcer leurs dispositifs nationaux, comme l'Allemagne, les Pays-Bas, ou la France. Dans ce mouvement convergent, on observe une montée en puissance des outils du pénal à tous les niveaux d'intervention. Bien sûr, ces différents espaces de production du droit ne fonctionnent pas en vase clos. Il y a d'évidents phénomènes de circulation de modèles, des mouvements d'emprunts. La dynamique des sources s'inscrit dans ce réseau d'interrelations tant au niveau de la production de ces textes, de leur coordination (ou non), que de leur réalisation. Les juridictions internationales prennent aussi place dans le dispositif de poursuite et d'incrimination des destructions intentionnelles d'édifices culturels récemment qualifiés de crimes de guerre par la Cour pénale internationale. Plusieurs séries de travaux se sont attachés à comprendre et expliquer cette architecture complexe. Ils s'inscrivent dans le sillage des recherches menées par le laboratoire sur la genèse et la fabrique des lois (en particulier sur la mémoire des lois du patrimoine, [projet Mémoloi](#)).

Ces avancées marquent aussi une évolution des politiques publiques dans la perception des enjeux internationaux, même si elle reste encore timide en particulier dans l'attention portée par les États non plus seulement à leur propre patrimoine mais aussi au patrimoine d'autrui.

Un colloque organisé en 2018 par l'ISP, l'Institut d'études de droit public (IEDP, faculté Jean Monnet, Université Paris-Saclay), la Commission nationale française pour l'Unesco et l'Unesco a été l'occasion d'interroger les modes sur lequel les différentes sources dialoguent (ou non). Une publication est en cours (parution prévue fin 2021).

Un numéro spécial de la revue *Perspective* (INHA, 2018-2, p. 57) a par ailleurs été publié sur le thème : « [Détruire](#) » dans lequel il s'agissait de questionner la façon dont les différentes sources du droit et ceux qui en font usage appréhendent les crimes contre le patrimoine.

Responsabilités, pertes, réparations

Qu'il s'agisse de la destruction de monuments et sites emblématiques ou du trafic illicite de biens culturels, les situations de crise invitent non seulement à questionner le corpus juridique de prévention et de lutte contre la criminalité culturelle, mais aussi à repenser les modes de réparation des pertes subies par des États, des communautés, des individus.

Les complexifications et les mutations des contextes contemporains de conflits mettent à l'épreuve les catégories à partir desquelles le droit s'est élaboré (notion de guerre, clivages conflits/situation de paix) et font émerger de nouvelles questions, en particulier celle de la détermination des responsabilités et de leur point d'imputation. Sous l'angle juridique, la question peut être envisagée d'un double point de vue, du côté des acteurs pilliers ou destructeurs et du côté de ceux qui subissent des pertes du fait des trafics ou des destructions. Ces pertes sont de plusieurs ordres, mais elles sont peu analysées d'un point de vue systématique et mises en relation avec la notion de réparation. Cette perspective invite à réfléchir non seulement sur le terrain des sanctions mais aussi plus généralement sur la question des ruptures d'équilibre dans la distribution et la répartition des richesses patrimoniales et des modes de réparation/compensation. Deux thèses sont actuellement en cours sur cette thématique. Alice Fabris, dans sa thèse sur *La notion de crime contre le patrimoine culturel en droit international* sous la direction de Vincent Négri (soutenance le 31 mai 2021), se livre à une analyse de cette notion et de ses évolutions, constatant que l'obligation de réparation suit un parcours juridique sinueux, marqué par des ambivalences de la notion de préjudice et de celle de victime. Guillaume Lambert, dans sa thèse sur *la notion de perte patrimoniale* sous la direction de Marie Cornu et Élisabeth Fortis, fait le constat des évolutions récentes qui ont opéré un recentrage de la notion de patrimoine sur ses valeurs immatérielles et qui invitent à repenser les modes de réparation des pertes subies par des États, des communautés et des individus, en tentant de déborder une approche correctrice longtemps réduite à la restitution physique d'objets déplacés illicitement.

Une recherche financée par le [GIP Mission de recherche Droit et Justice](#) et coordonnée par Vincent Négri, avec Marie Cornu et Élisabeth Fortis (2020), a été réalisée sur le thème « Archéologie et bien commun. Figures de la propriété et du préjudice archéologiques ».



Colloque et séminaire initiés par l'ISP en partenariat avec plusieurs laboratoires, Images de Marie Trape, chargée de médiation scientifique, ISP

Patrimoine et déménagement

La question du patrimoine déplacé a été abondamment travaillée en particulier par les historiens, historiens d'art et spécialistes des sciences de la conservation. C'est cependant le plus clair du temps sous l'angle des crises, des guerres, des spoliations, des prises coloniales et de la mise en question d'un droit au butin qu'elle a été traitée.

Les déplacements liés à des circonstances plus pacifiques n'ont guère été explorés, en particulier l'hypothèse très contemporaine du déménagement. En quoi cette circonstance a-t-elle un impact sur le patrimoine, met-elle à l'épreuve la relation au patrimoine ? Quand une institution se déplace, quelle posture, quelle réflexion est adoptée autour de son patrimoine — entendu au sens symbolique du terme ? Cette question implique, en amont, une réflexion sur la notion même de patrimoine et sur sa mobilisation comme catégorie scientifique, juridique, politique, symbolique, etc. Quel héritage endosser, qu'il s'agisse du patrimoine artistique, scientifique et technique (l'instrumentation des laboratoires, leurs archives), pédagogique (en déplaçant ou en documentant), quel autre abandonner au lieu, et alors comment consigner des traces d'une activité passée ? En somme, dans quels termes se joue, dans ce passage, le rapport qu'entretient l'institution à ses patrimoines ? L'idée est de questionner, spécifiquement, à la faveur du déménagement de l'ENS sur le plateau de Saclay, le(s) patrimoine(s) de l'École, et de comprendre ce que fait ce moment du déplacement au patrimoine, en quoi il en est un révélateur, un facteur de transformation, une forme de délaissement, de réinvestissement ou de réappropriation. Un groupe de travail interdisciplinaire issu des laboratoires de l'ENS — l'ISP et l'unité *Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société* (IDHES, UMR8533, CNRS / Université Paris Nanterre / Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis / Université Paris 1 Panthéon Sorbonne / Université Evry Val d'Essonne / ENS Paris

Saclay) a en charge ce programme ; il est constitué de Julien Avril, Michela Barbot, Christian Bessy, Marie Cornu, Cynthia Collemelere, Marc Dondey, Volny Fages, Noé Wagener. L'École a été prise comme principal terrain d'observation et d'investigation, mais d'autres chantiers sont aussi étudiés.

D'une façon très générale, ce projet prend appui sur les nombreux travaux qui, aujourd'hui, portent un intérêt renouvelé au patrimoine de l'enseignement et de la recherche conçu comme un patrimoine vivant et en mouvement¹.

Ce programme a donné lieu à deux ateliers sur le site de Cachan. Deux autres suivront sur le site de Saclay ainsi qu'un colloque de restitution. En outre, Auguste Naim, Paul Boiron, Sirine Ousaci, étudiants stagiaires à l'ENS Paris Saclay, ont réalisé lors d'un stage des travaux d'enquête à partir de plusieurs laboratoires sur le thème « Le patrimoine scientifique et technique à l'épreuve du

déménagement », qu'ils ont restitué lors de l'un des ateliers.

Les archives, objet malmené

Dans le cercle des biens culturels, les archives ont sans aucun doute une place à part, d'abord parce que leur patrimonialité se révèle à l'issue d'un certain temps alors que le droit les saisit dès leur création. Parce que leur valeur patrimoniale n'est pas immédiatement perceptible, ils ne sont pas toujours compris comme des biens à conserver. Le cercle des archives publiques renvoie par ailleurs à un registre propre, celui des traces de l'action publique, papiers qui par leur mode de production obéissent à un régime de patrimonialité particulier. Ils sont pour certains exposés à des risques de destructions ou de captations. Plusieurs séries de travaux ont été menés sur ce thème des archives, notamment dans le cadre du programme *Mémoloi*², notamment sur le régime des archives publiques.

contact&info

► Marie Cornu,
ISP

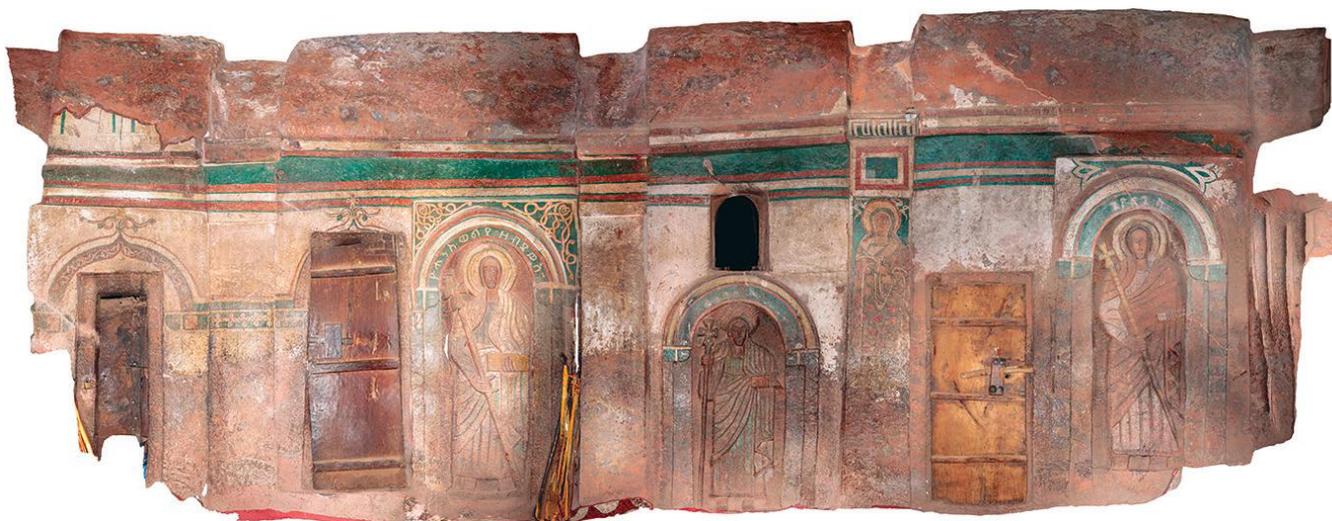
marie.cornu@cnrs.fr

1. Voir à ce sujet : Hottin C. 1999, *Universités et grandes écoles à Paris. Les palais de la Science*, Action artistique de la ville de Paris ; Yann Potin sur les petits patrimoines archivistiques ; Cornu M., Fromageau J. et Müller B. (dir.) 2014, *Archives de la recherche. Problèmes et enjeux de la construction du savoir scientifique*, L'Harmattan.

2. Cornu M., Nougaret C., Potin Y., Ricard B. et Wagener N. 2019, 1979. *Genèse d'une loi sur les archives*, La Documentation française.

Conservation, restauration et mise en valeur du site de Lalibela (Éthiopie)

Géographe, maître de conférences à l'université Paris Nanterre, Marie Bridonneau dirige le *Centre français d'études éthiopiennes à Addis Abeba* (CFEE, USR3137, CNRS / MEAE). Ses recherches portent principalement sur les questions de patrimoine, les transformations urbaines et les pouvoirs et lieux du politique. Chargée de recherche CNRS, Claire Bosc-Tiessé est conseillère scientifique à l'Institut national d'histoire de l'art (INHA). Spécialiste de l'Éthiopie, elle mène des recherches sur la production artistique dans le royaume chrétien sur une période longue, du XIII^e au XIX^e siècle. Marie-Laure Derat est historienne, directrice de recherche CNRS au laboratoire *Orient et Méditerranée* (UMR8167, CNRS / Sorbonne Université / Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne / EPHE / Collège de France). Elle travaille sur le royaume chrétien d'Éthiopie à l'époque médiévale, entre les X^e et XV^e siècles. Loïc Espinasse est ingénieur de recherche au sein de l'unité *Archéovision - SHS - 3D* (UMS3657, CNRS / Université de Bordeaux / Université Bordeaux Montaigne), chef de projets restitution et valorisation.



Orthoimage des bas-reliefs dans l'église Beta Golgotha à Lalibela © Archeovision

Lalibela est une petite ville d'Éthiopie, nichée dans les montagnes à environ 2 500 mètres d'altitude. La ville porte le nom du roi éponyme, auquel on attribue la fondation d'un ensemble d'églises rupestres au début du XIII^e siècle. Entièrement creusées dans le rocher, parfois totalement isolées de la masse rocheuse, imbriquées à des galeries, salles souterraines et tranchées, les églises de Lalibela forment un complexe monolithique de très grande envergure, s'étendant sur environ de 240 000 m². C'est l'une des spécificités de ce site. Si de nombreuses autres églises rupestres sont répertoriées en Éthiopie, celles de Lalibela constituent un ensemble de douze monuments qui les placent au premier plan du point de vue de la concentration et de la diversité des formes architecturales. Toujours fréquentées par de nombreux fidèles, desservies par un large clergé, les églises de Lalibela et leurs environs immédiats ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 1978. Dès lors, le site a été en quelque sorte figé dans un état résultant de campagnes de restaurations réalisées dans les années 1960 et les défis liés à sa conservation découlent en partie de cette histoire.

Le site est sculpté dans une roche volcanique, un basalte scoriacé aux nuances allant du corail au rouge indien, relativement souple, durcissant lorsque le rocher est exposé au soleil, mais se dégradant aussi lorsqu'il est exposé à l'humidité. Pour faire face aux infiltrations d'eau pendant la saison des pluies, aux remontées capillaires le long des parois, et aux accumulations d'eau dans les cours et les tranchées, les églises ont été couvertes d'un toit de tôle ondulée reposant sur des échafaudages en bois, collé aux façades des monuments au point que ceux-ci étaient quasiment

invisibles. Lorsqu'en 2008, l'Union européenne finance quatre nouveaux abris qui les protègent plus largement tout en les rendant plus visibles, le projet est de trouver dans les dix ans des solutions durables pour conserver et restaurer les églises et ainsi les délivrer de ces couvertures. Dans ce contexte, alors que la petite ville de Lalibela voit se multiplier le nombre de touristes venant du monde entier, et à la veille d'une visite d'État dans différents pays européens, l'actuel Premier ministre éthiopien se rend à Lalibela en octobre 2018. Les habitants de la ville demandent le démantèlement des abris et un plan de sauvegarde des églises. Ces revendications servent aussi un discours plus politique, réclamant alors un rééquilibrage des efforts de l'État éthiopien vers l'État régional Amhara, où se trouvent les églises de Lalibela.

C'est cette demande que le premier ministre éthiopien porte en Europe et à laquelle le président français répond favorablement. Or, depuis 2009, une équipe de chercheurs du CNRS, co-dirigée par Claire Bosc-Tiessé et Marie-Laure Derat, mène des enquêtes historiques et archéologiques sur ce site, en lien étroit avec les autorités éthiopiennes en charge de la sauvegarde et de la recherche sur le patrimoine et le Centre français d'études éthiopiennes à Addis Abeba dont la directrice actuelle, Marie Bridonneau, est une spécialiste des dimensions socio-politiques de l'action patrimoniale, en particulier à Lalibela. Financée par la commission consultative des fouilles pour l'étranger (MEAE), mais aussi par un Projet Exploratoire Premier Soutien (PEPS) du CNRS, l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et deux ANR successives dont le projet EthioChrisProcess (dirigé par Marie-Laure Derat), la



Image 3D de l'église Beta Amanuel © Archeovision

mission à Lalibela s'est investie sur de nombreux aspects du site, cherchant à :

- ▶ retracer au travers des archives manuscrites et de l'étude des monuments les évolutions de celui-ci depuis la période estimée de sa fondation, au XIII^e siècle, jusqu'aux restaurations les plus récentes ;
- ▶ interroger les phases de creusement des monuments dont certains n'étaient pas pensés comme des églises à l'origine ;
- ▶ analyser la fonction de nécropole du site et ses implications sur la gestion des morts ;
- ▶ identifier des zones où des données archéologiques ont pu être piégées — les déblais issus du creusement — et les fouiller.

Pour ce faire, une équipe s'est peu à peu constituée, comptant un tailleur de pierre (Antoine Garric¹, alors responsable des chantiers de restauration des temples de Karnak en Égypte), des archéologues (dont François-Xavier Fauvelle et Romain Mensan²), un archéo-anthropologue (Yves Gleize³), un liturgiste, formant des spécialistes là où il n'y en avait aucun (notamment en céramologie)... Des collaborations se sont mises en place avec l'unité Archeovision - SHS - 3D, et notamment avec Loïc Espinasse, Pascal Mora et François Daniel, pour restituer en 3D les différentes phases de creusement du site et ainsi tester les hypothèses. Les relevés des peintures et des sculptures ont également été initiés par Laurence Meslin, de l'[Institut des sciences de l'évolution de Montpellier](#) (ISEM, UMR5554, CNRS / IRD / Université de Montpellier).

Plus de dix années d'expérience sur le site, pour comprendre son histoire, son inscription dans le paysage, ont donc été mises en avant par les autorités françaises, non seulement pour proposer un plan de sauvegarde et de valorisation qui s'appuie sur des connaissances renouvelées, mais aussi pour tenter de monter un véritable projet intégratif qui ne fasse pas qu'exporter et imposer

un savoir-faire, en construisant avec les partenaires éthiopiens, scientifiques, experts en charge du patrimoine, membres du clergé ou habitants de Lalibela un programme fondé sur la recherche fondamentale, la recherche participative et la formation par la recherche, pour restaurer et mettre en valeur le site.

Ce n'est qu'une partie du projet se développant à Lalibela, qui vient s'adjoindre aux travaux et réflexions autour des abris et des propriétés de la roche, mais elle est essentielle parce qu'elle permet de mettre en perspective l'évolution du site, de donner de la profondeur là où l'on laissait à penser que le site classé en 1978 était celui fondé par le roi Lalibela au XIII^e siècle. Les données de la recherche ont été prises en compte pour décider des politiques de sauvegarde à mettre en œuvre. La mise en évidence d'effondrements anciens, de zones entières qui ont fait l'objet de réaménagements considérables, de surcreusements pour lutter contre l'érosion a abouti à la décision de couvrir entièrement les monuments, y compris les cours entourant les églises. La recherche est aussi une voie pour encourager tous ceux qui interviennent sur le site à s'engager dans une conservation préventive adaptée spécifiquement à Lalibela.

C'est dans cette perspective que le projet *Sustainable Lalibela*, financé par l'AFD, porté par le CNRS et mis en œuvre par le CFEE, a été conçu. Il compte plusieurs volets, qui vont de la restauration des monuments, des peintures, à l'archéologie et à la constitution d'un centre de ressources numériques pour mettre à disposition, à Lalibela, toutes les données issues des études engagées. Chacun de ces volets se fonde sur la recherche, menée toujours en partenariat avec des collègues éthiopiens : recherche de mortiers pour la restauration, recherche des différentes couches peintes sur les parois des églises, recherche des niveaux d'occupation du site et des usages antérieurs ou contemporains des églises, recherche des archives, des témoignages attestant de la vie et de

1. Anciennement membre du [Centre franco-égyptien d'étude des Temples de Karnak](#) (CFEETK, USR3172, CNRS / Ministère des Antiquités égyptiennes), Antoine Garric a rejoint à partir de septembre 2020 le CFEE.

2. Membres de l'unité [Travaux et Recherches archéologiques sur les cultures, les espaces et les sociétés](#) (TRACES, UMR5608, CNRS / Université Toulouse Jean Jaurès / Ministère de la Culture).

3. Membre de l'unité [De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie](#) (PACEA, UMR5199, CNRS / Université de Bordeaux / Ministère de la Culture).

l'évolution du site... La recherche est associée à une formation, qui repose sur des chantiers-écoles pour les aspects pratiques, et sur des enseignements plus théoriques, adaptés au contexte académique et professionnel et délivrés par les chercheurs et chercheuses ou des institutions partenaires telles que l'École des Chartes ou l'Institut national du Patrimoine. Outre la réalisation des restaurations de tous ordres, le projet vise à constituer un vivier de professionnels capables de poursuivre une veille sur le site et de maintenir une conservation préventive des monuments, à tous les niveaux — depuis le très local jusqu'au niveau fédéral —, dans les institutions en charge du patrimoine. Il s'agit également de mettre en valeur le site de Lalibela à travers sa réappropriation par les communautés locales.

Cette mise en valeur passe par plusieurs projets dans lesquels Archéovision joue un grand rôle. Le centre de ressources numériques a pour objectif à la fois de rendre toutes les données 3D, toutes les numérisations d'archives, de manuscrits, d'objets, accessibles au public à Lalibela, et de former là encore des professionnels à la constitution et à la gestion d'une base de données pour gérer images et archives. Qui plus est, toutes les données 3D, acquises par lasergrammétrie et photogrammétrie seront mises à profit pour construire une exposition itinérante (également financée par l'AFD et portée par le CNRS), mêlant technologie (réalité mixte, virtuelle) et médias traditionnels (films, ambiances sonores, maquettes) livrant une expérience du site de Lalibela et une plongée dans son histoire. Enfin, au terme du projet, le site des fouilles dans les déblais, qui a d'ores et déjà livré de nombreuses structures bâties et creusées, sera ouvert à la visite au public. Le travail ne fait donc que commencer !

Aller plus loin :

► [Lalibela, merveille fragile d'Éthiopie](#)

Lalibela 2021
Qeyit Terara



Fouilles dans les déblais (Qeyit Terara) du groupe 2 des églises de Lalibela
© Mission historique et archéologique à Lalibela, mars 2021

contact&info
► Marie-Laure Derat
Orient et Méditerranée
marie-laure.derat@cns.fr



Image 3D du groupe sud-est des églises de Lalibela avec localisation de l'église Beta Amanuel (1) et du site archéologique sous les déblais, en cours de fouilles (2) © Archeovision

Vers la réhabilitation du patrimoine de la Vallée du Sondondo, une recherche-action

Professeur des universités à l'Université de Nanterre, Aliocha Maldavsky est l'actuelle directrice de l'Institut français d'études andines (IFEA), l'une des composantes de l'unité Amérique Latine (USR3337, CNRS / MEAE / Université de Paris). Elle s'intéresse notamment à l'histoire sociale du religieux et à sa place dans les sociétés anciennes à partir du prisme de l'investissement, financier, humain et symbolique de la part des laïcs. Evelyne Mesclier a dirigé l'IFEA de 2016 à 2020. Membre du Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (Prodig, UMR8586, CNRS / Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne / Université de Paris / IRD / AgroParisTech), elle étudie l'évolution des liens entre sociétés locales et espaces nationaux et globaux dans la mondialisation, particulièrement dans les pays andins. Silvia Dana-Echevarría est présidente de l'association Les Amis du Patrimoine. Toutes trois coordonnent le projet « Valorisation du patrimoine de la vallée de Sondondo ».



La vallée du Sondondo © Aliocha Maldavsky, 2020

Le projet « Valorisation du patrimoine de la vallée de Sondondo », coordonné par l'Institut Français d'Études Andines (IFEA), est né de l'initiative de l'association française Les Amis du Patrimoine, fondée par une diplômée de l'Université Catholique du Pérou. Son objectif est de faire connaître à la communauté internationale le patrimoine culturel d'une vallée des Andes, la « Vallée du Sondondo », située dans le centre-sud du Pérou, entre 2 500 et 5 000 mètres d'altitude, dans les provinces de Lucanas et Sucre, département d'Ayacucho. Six municipalités, Aucará, Cabana, Carmen Salcedo, Huaycahuacho, Chipao et Huacaña, sont regroupées dans cette entité qui correspond aux bassins-versants des rivières Sondondo, Negromayo et Mayobamba.

Ayacucho a été l'épicentre du conflit interne qui a embrasé le Pérou dans les années 1980 et 1990, l'affrontement entre un mouvement de guérilla d'inspiration maoïste et l'État faisant

des dizaines de milliers de victimes, entre civils et belligérants. Une grande partie de la population de la vallée a alors migré vers la capitale, Lima, ou vers le piémont côtier de la cordillère, en quête de sécurité et de travail. Malgré le retour à la paix, les taux d'émigration restent aujourd'hui élevés chez les jeunes. La principale activité économique est l'agriculture, sur de petites exploitations, avec des débouchés commerciaux limités.

Si l'on pense au sauvetage du patrimoine, c'est qu'il y a danger : de destruction, de disparition, d'oubli. Le signal d'alarme, dans le cas de la vallée du Sondondo, est venu de la société civile. Malgré l'éloignement, les associations de migrants préservent les liens avec leurs localités d'origine, organisant des activités festives dans la capitale en l'honneur de leurs saints patrons, des mini-projets d'œuvres sociales à destination des familles vivant dans la vallée et des initiatives de rénovation des églises. Dans



Intérieur de l'église de Cceca © Aliocha Maldivsky, 2020

la vallée, la relation au patrimoine se manifeste par des fêtes religieuses, des rites populaires — comme la fête de l'eau Hatun Raymi — ou des danses, comme la Chimaycha, Los Negritos et la danse des Ciseaux. Elle passe également par l'identification de sites archéologiques dans le paysage, ou de peintures rupestres, comme celles de Paquare. Les rituels contribuent aussi à la vitalité de la langue quechua. Beaucoup de familles appartiennent par ailleurs à des « communautés paysannes », une institution héritière des communautés indigènes, reconnue par l'État péruvien.

La Vallée du Sondondo a été identifiée comme un espace d'intérêt patrimonial particulier. L'église d'Aucará a été déclarée patrimoine culturel de la nation par le ministère de la Culture en 2011. En 2019, la Vallée est reconnue comme « itinéraire culturel d'intérêt » par le ministère du Tourisme et déclarée d'intérêt national par le congrès. Un dossier d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco est en cours de préparation. Cette reconnaissance se fonde sur une appréhension systémique de la Vallée comme « paysage culturel vivant », qui associe des éléments naturels à son anthropisation. En effet, cette zone se caractérise par ses impressionnantes terrasses de culture, ses systèmes complexes d'irrigation, ses villages de réduction d'origine coloniale, avec leurs églises baroques rurales et leurs chapelles. On peut aussi souligner l'ancienneté des vestiges liés à l'élevage de camélidés dans la *puna* et le nombre et l'importance des sites archéologiques, dans un cadre naturel de montagnes, de lacs et de canyons, qui comprend des points d'observation des condors.

Cependant, la vallée est aujourd'hui mal reliée au reste du territoire national. Des pistes permettent d'accéder à une grande partie des éléments marquants du paysage culturel, mais cet ensemble est mal connu et s'est dégradé plus rapidement pendant et après le conflit armé.

En 2019, pendant la semaine de l'Amérique Latine à Paris, l'association Les Amis du Patrimoine a présenté l'état de dégradation des peintures coloniales des XVII^e et XVIII^e siècles abritées par l'église d'Aucará. Attaquées par un champignon, ces œuvres, dont « La Virgen del Carmen y Las Almas Penitentes del Purgatorio », étaient en train de disparaître. Une équipe de restauration française est alors partie mener une opération de

sauvegarde de la toile, lors d'un séjour d'un mois financé grâce à la mobilisation de la collectivité péruvienne et française.

Dans la continuité de cette expédition, l'IFEA et l'association Les Amis du Patrimoine ont obtenu l'appui de l'Ambassade de France au Pérou pour mettre sur pied un projet de réhabilitation et de sauvegarde du patrimoine de la vallée. Des financements FSPI (Fonds de solidarité pour les projets innovants) et ALIPH (Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit, qui intervient pour la première fois en Amérique du Sud) ont été obtenus en 2020. Le projet compte également sur l'appui du ministère de la Culture péruvien, de l'archevêché d'Ayacucho, d'Icomos-Pérou.

Inauguré le 4 août 2020, le projet vise à récupérer la mémoire collective à travers la conservation des peintures, la réhabilitation des toits des églises, ainsi qu'un travail scientifique en archéologie, histoire et anthropologie, s'appuyant sur l'expérience de la France en matière de conservation et de réhabilitation de monuments historiques sur des bases scientifiques solides. À long et moyen terme, cette réhabilitation patrimoniale peut servir de relais à un développement touristique culturel et avoir des effets économiques.

Avec le soutien de l'Ambassade de France au Pérou, l'IFEA coordonne le volet scientifique du projet, ainsi que l'étude des perspectives de valorisation patrimoniale et touristique. L'association Les Amis du Patrimoine mène les actions de protection et de conservation des toiles de l'église d'Aucará, et dirige également la recherche architecturale et la mise en valeur des églises à travers la sauvegarde de leurs toits. Les deux entités collaborent à la définition initiale, aux adaptations du calendrier et aux activités du projet.



Sauvegarde du tableau La Virgen del Carmen y Las Almas Penitentes del Purgatorio © Munay, 2019

Dans ce cadre, la proposition de recherche scientifique de l'IFEA est résolument pluri et interdisciplinaire. Si les églises et leurs tableaux sont au départ du projet, la recherche scientifique s'intéresse en priorité aux populations locales qui les ont construites, dans une perspective archéologique, historique et anthropologique. Les chercheurs et chercheuses entendent retracer l'histoire de ce territoire, en commençant par la configuration ethno-politique des populations qui habitaient la vallée avant l'arrivée des Espagnols ; puis ils s'intéresseront aux changements survenus après la première présence hispanique, qui ont reconfiguré les relations culturelles, politiques, économiques, sociales et religieuses, du ^{xvi}^e siècle de notre ère à nos jours. Cela suppose une collaboration étroite entre les disciplines. Les vestiges matériels étudiés par les archéologues doivent permettre d'expliquer le paysage religieux andin, les premiers temples coloniaux de la vallée de Sondondo, ainsi que les vestiges domestiques de la première occupation hispanique de la vallée. Ce matériel archéologique est complété par des recherches inédites dans des archives des communautés paysannes et quatre fonds d'archives paroissiaux présents dans la vallée, en plus des archives nationales et régionales, afin d'établir un diagnostic documentaire. Des ethnographies sur l'organisation socioculturelle et le système de vie communautaire permettront de compléter ces données, en donnant leur place aux récits et histoires transmis par la tradition orale. Enfin, les chercheurs et chercheuses identifieront des circuits potentiels de routes et de chemins pour valoriser le patrimoine et les opportunités de développement touristique : cette information sera rendue accessible par le biais de plateformes audiovisuelles sur Internet. Les résultats des recherches seront diffusés dans des publications académiques et de vulgarisation auprès des habitants de la vallée de Sondondo et des citoyens en général.

L'association Les Amis du Patrimoine concentre, quant à elle, ses efforts sur la protection du patrimoine architectural, artistique et immatériel des quatorze églises principales de la Vallée du Sondondo, à travers des actions de prévention et de valorisation par les collectivités locales, en lien avec les chercheurs et chercheuses et des experts en architecture et restauration. Pour étudier le patrimoine artistique de la vallée et nourrir l'histoire des toiles coloniales situées dans l'église d'Aucará, un premier inventaire photographique des biens meubles contenus dans

chacune de celles-ci a été effectué, qui complétera la recherche historique. Deux groupes de conservateurs provenant de Cuzco et de Lima ont la tâche de stabiliser huit grands tableaux, selon une méthodologie présentée au ministère de la Culture péruvien. Dans une deuxième étape, une équipe française prendra la relève. Avant de commencer des travaux de conservation des toits, l'association est en train d'établir des plans actualisés. Priorité est donnée aux professionnels originaires de la vallée dans la composition des équipes de travail qui effectuent les mesures : cette inclusion des habitants dans la réhabilitation du patrimoine constitue une dimension essentielle du projet. À cette occasion, des ateliers virtuels de sensibilisation et d'information avec les habitants et les autorités locales ont été menés localement en décembre 2020 et pendant le premier trimestre de 2021, avec la participation de l'IFEA. La forte affluence à ces rencontres montre l'intérêt de la société civile pour ce projet, ainsi que la volonté d'y contribuer concrètement.

Malgré des débuts difficiles en raison de la crise sanitaire, une grande partie des activités prévues ont pu être entreprises. Par prudence, pour ne pas être un vecteur de contagion pour les habitants, les différents acteurs du projet se sont obligés à mener dans un premier temps leurs activités à distance : la reprise des travaux sur le terrain est prévue à partir du deuxième trimestre 2021.

Pour l'IFEA, le projet « Valorisation du patrimoine de la vallée de Sondondo » constitue une expérience unique de projet pluridisciplinaire et de collaboration avec les populations locales, sur la base de financements diversifiés. C'est également une voie fructueuse d'accès à un large public. En effet, à travers la sauvegarde du patrimoine, hérité et légué, l'engagement des individus et des collectivités s'associe à la recherche scientifique, incorporant des objectifs institutionnels, locaux et internationaux, dont on espère des retombées économiques et sociales à moyen et long terme.

contact&info

▶ Aliocha Maldavsky,
IFEA

aliocha.maldavsky@cncrs.fr



Naija Archives : conservation et dissémination des archives du Nigéria

Vincent Hiribarren est directeur de l'*Institut français de recherche en Afrique (IFRA Nigéria)*, l'une des composantes de l'unité *Afrique au Sud du Sahara (USR3336, CNRS / MEAE)*. Maître de conférences au King's College de Londres, il y enseigne l'histoire de l'Afrique et l'histoire globale. Ses recherches portent sur le Nigéria et la région du Borno depuis le XIX^e siècle. Plus généralement, il s'intéresse aux concepts de frontières et d'espace en Afrique.



Section des archives d'Ola Oni, photographie prise par Vincent Hiribarren pendant le premier état des lieux des collections d'Ola Oni, 23 avril 2021, CC-BY-SA. Le but sera ici de s'assurer du classement de ces archives et de créer un inventaire permettant de créer des métadonnées

Il n'y a pas que l'oralité en Afrique

Contrairement à une idée encore trop répandue, l'Afrique n'est pas uniquement un continent de l'oral mais aussi un continent de l'écrit. Face aux montagnes de documents disponibles pour la Chine, l'Inde, le monde arabe ou l'Europe, il est parfois difficile de rivaliser. En ressort souvent une conclusion qui fait de l'Afrique subsaharienne et de certaines parties de l'Amérique précolombienne les parents pauvres de l'Histoire. Selon cette vision du monde, la vraie histoire commencerait avec les documents papiers de la période coloniale européenne. Cette idée est fautive tant il existe une vraie tradition d'écriture sur le continent africain.

La production de l'écrit a sans doute augmenté au XX^e siècle, que ce soit pendant la période coloniale mais aussi une fois l'indépendance des pays africains obtenue. Quiconque aura mis les pieds dans un centre d'archives abritant des documents de l'époque coloniale saura que les colonisateurs ont produit énormément de papier. Leurs successeurs ont d'ailleurs continué cette pratique jusqu'à l'avènement de l'ère numérique au début du XXI^e siècle. Le résultat est que de très nombreux documents sont disponibles dans les archives publiques aussi bien que privées dans différents pays africains. Il y a de quoi se réjouir. Cela veut dire que les futures générations d'historiens se rendront dans les centres d'archives africains pour écrire une nouvelle histoire du continent.

Évidemment, il est difficile d'être uniquement optimiste. Ces documents ne sont pas toujours classés et/ou accessibles au public. D'autres sont dans un état tel qu'ils ne sont même plus lisibles. On dira pudiquement alors qu'ils ne sont plus consultables... Il est vrai que de nombreux pays indépendants n'ont pas eu les moyens ou n'ont pas manifesté d'intérêt pour la préservation de leurs archives. Les crises économiques successives, une mauvaise gestion et des plans d'ajustement structureux ont largement affaibli, si ce n'est détruit, tout ce qui ressemblait à des services publics en Afrique. Les archives n'étant une priorité pour personne, on comprendra pourquoi certains documents sont aujourd'hui en très mauvais état.

Pourquoi Naija Archives ?

L'objectif du [programme Naija Archives](#) de l'IFRA-Nigéria est d'améliorer l'accessibilité des archives nigérianes en se basant sur l'expérience des chercheurs, chercheuses et des archivistes au Nigéria. Comme dans beaucoup de pays africains, il est possible de travailler avec les archives publiques. Ainsi, les trois branches des [Archives nationales du Nigéria](#) abritent les archives précoloniales, coloniales et postcoloniales du Nigéria. Si ces archives ont été largement utilisées par les chercheurs, leur contenu exact mériterait d'être exploré de manière plus systématique. Qui plus est, nous voulons aussi collaborer avec des centres d'archives privés pour éclairer les dynamiques sociales,

culturelles, de genre... du pays. Il existe ainsi un grand nombre de bibliothèques et d'archives privées nigérianes ouvertes au public et gérées par des intellectuels, des universitaires ou des militants. Leur utilisation reste cependant limitée car ces lieux sont peu connus au-delà de leur environnement immédiat.

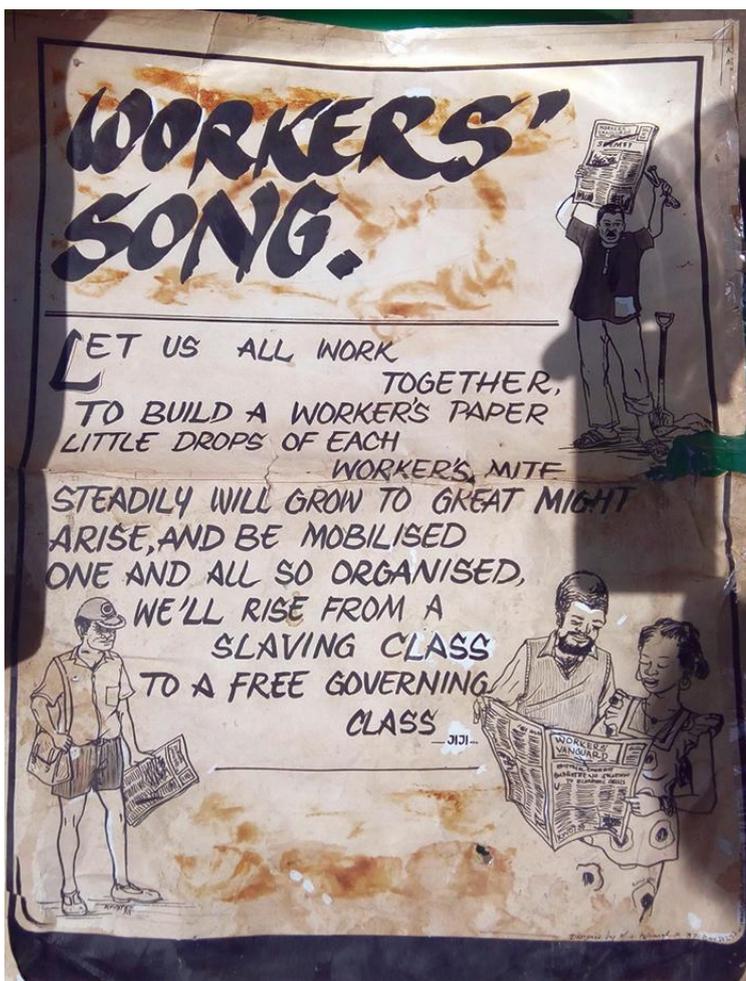
Quel est le fonctionnement de Naija Archives ?

Naija Archives est tout d'abord un travail d'équipe. Je suis loin d'être seul. Cyrielle Maingraud-Martinaud, chercheuse et directrice adjointe de l'IFRA-Nigéria, et Sara Panata, postdoctorante à l'IFRA-Nigéria, sont aussi derrière Naija Archives, tout comme l'ancienne directrice de l'Institut, Élodie Aparé, l'avait été au moment de la planification de ce projet. Notre archiviste Olushola Patrick Babalola est essentiel pour nous guider dans le classement des archives. Enfin, Martin Mbella coordonne l'aspect logistique et budgétaire de nos projets.

Ainsi, nous voulons réaliser une première cartographie des fonds pour comprendre où se trouvent ces centres d'archives publics et privés. Aussi dérisoire semble-t-elle, cette première information est nécessaire pour qui veut se rendre au Nigéria, et pour les Nigériens eux-mêmes. C'est pourquoi nous avons créé un réseau de chercheurs afin de répertorier et de décrire les centres d'archives au Nigéria. Notre objectif est de collecter le contenu de cette liste afin d'obtenir une carte plus précise des dépôts d'archives au Nigéria.

Une deuxième étape de Naija Archives consiste à numériser de potentielles listes ou inventaires de documents. Encore une fois, le but de cette démarche est de donner aux utilisateurs une idée des recherches qu'il sera possible de mener au Nigéria. Ainsi, dans une démarche de préparation de projets de recherche mais aussi de demandes financières, il sera bien plus facile de planifier et de convaincre un organisme de financement grâce à une cartographie des centres de recherche et à une mise à disposition en ligne des listes de documents accessibles au public. L'opération a aussi un effet publicitaire pour les centres d'archives nigériens qui sont ainsi susceptibles de recevoir une plus grande fréquentation. Il en va ainsi pour les archives de Kaduna dans le nord du Nigéria où je travaille depuis des années.

Une dimension fondamentale de Naija Archives est la numérisation des fonds à proprement parler. Ayant déjà réalisé de tels projets pour le *Endangered Archives Programme* de la *British Library* à Madagascar et au Bénin, j'ai voulu utiliser mes connaissances techniques de programmes de numérisation en Afrique pour continuer ces projets au Nigéria. Je fais aussi partie du conseil scientifique du *Modern Endangered Archives Programme* (UCLA) et j'ai bien conscience que ces programmes de numérisation posent des questions de faisabilité technique, budgétaire et de copyright. Les programmes de numérisation, comme ceux entrepris par Naija Archives, se retrouvent donc à la croisée d'interrogations mêlant recherche, connaissances techniques et éthique.



Poster avec les paroles d'un chant militant présent dans les collections d'Ola Oni, Vincent Hiribarren, 23 avril 2021, CC-BY-SA. Outre la mauvaise qualité de la photographie, il sera nécessaire d'obtenir plus d'informations sur ce document pour être en mesure de pouvoir créer des métadonnées

Un exemple de numérisation : les archives d'Ola Oni

Naija Archives vient de commencer le travail de numérisation des archives d'Ola Oni, un militant marxiste nigérian (1933-1999). L'intérêt scientifique de préserver ces archives est majeur tant l'histoire de la gauche nigérianne est méconnue. Dans un contexte où les dictatures militaires ont dominé le pays pendant de nombreuses années (1966-1979 ; 1983-1998), des militants marxistes comme Ola Oni ont joué un rôle déterminant non seulement dans la lutte contre le pouvoir en place mais aussi dans des combats panafricains comme celui contre l'apartheid. Ola Oni était donc au carrefour de plusieurs combats au Nigéria comme en Afrique. Organisateur-né, il avait pris l'habitude de classer ses documents ce qui a tout un intérêt pour un projet de numérisation.

Ce travail de numérisation s'effectue en plusieurs étapes. Nous avons ainsi rencontré Olatunde « Dapo » Oni, le fils d'Ola Oni, grâce à Şolá Olórúnṣòmí professeur à l'*Institute of African Studies* de l'Université d'Ibadan. Nous lui avons demandé formellement son accord pour numériser les archives de son père. L'IFRA Nigéria a de plus travaillé avec Victoria Onyeagbako, une juriste du copyright, pour faire en sorte que Naija Archives respecte le droit nigérian. Notre but n'est pas de nous emparer de l'histoire du Nigéria unilatéralement mais bien de la partager avec l'accord des personnes ou groupes concernés.

Le travail qui suit est celui de la vérification du classement de ces archives, classement sans lequel il sera impossible de numériser et de créer les métadonnées tant nécessaires à la mise en ligne de ces documents. Intervient ensuite la numérisation des documents, une étape qui prendra plusieurs mois. D'expérience, ce travail de numérisation est aussi un

travail de préservation tant certaines archives peuvent être en mauvais état. Il faudra sans doute en reconditionner certaines. La phase suivante consiste à vérifier que les fichiers qui seront mis en ligne ne contiennent pas d'informations (noms ou adresses) pouvant mettre en danger des personnes toujours vivantes. Ce travail sera effectué par Dapo Oni.

La mise en ligne de ces archives est une étape qui soulève elle aussi des questions d'ordre technique et éthique. Sur quel serveur mettre ces documents ? Si ces derniers se retrouvent uniquement sur un serveur en Europe, le Nigéria perdrait une forme de souveraineté sur ses données. Pourtant, les serveurs nigériens sont notoirement instables ou chers à cause des prix très élevés de l'électricité (souvent obtenue grâce à des groupes électrogènes). Si cette solution n'est pas envisageable, nous utiliserons des serveurs en Europe. Se pose ensuite la question de la plateforme permettant de mettre en ligne ces documents. J'avais utilisé Omeka pour un autre projet ([Cartes postales de l'Afrique Occidentale Française](#)) mais je vais cette fois-ci certainement utiliser une plateforme comme [Nakala](#) pour faire en sorte que ces documents soient le plus accessibles possible. Les données seront toujours disponibles sur des disques durs chez Dapo Oni et à l'IFRA-Nigéria mais le but est aussi de penser à leur préservation au-delà du temps du projet Naija Archives. Contrairement au papier, un disque dur n'a que dix ans d'espérance de vie. L'archivage de ces fichiers et le moissonnage des métadonnées sont par conséquent essentiels.

Enfin, nous sommes bien conscients que les archives publiques et privées que nous numérisons ne représentent qu'un point de vue, celui de leurs créateurs, de leurs créatrices et, sans doute aucun, celui de leurs archivistes successifs. Nous voulons donc initier des projets de recherche liés à leur mise en ligne. Le travail de Naija Archives ne s'achève donc pas avec la mise en ligne. L'IFRA-Nigéria encouragera activement la mise en valeur scientifique et la curation du contenu de ces archives.

En savoir plus sur :

- ▶ [Professeur Felicia Adetowun Ogunshye](#), militante pour les droits des femmes et première femme professeur au Nigéria.
- ▶ [Professeur Jacob Festus Adeniyi Ajayi](#), universitaire et historien de l'Afrique de l'Ouest.



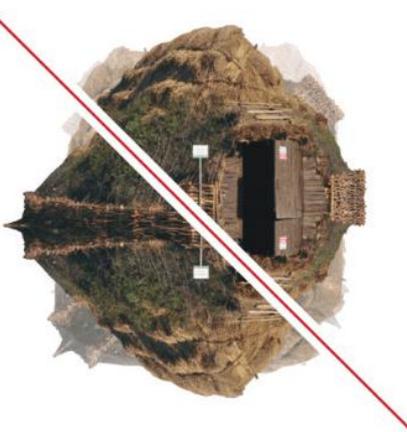
Poster du Social Democratic Party en 1993. Voir en particulier Mrs Comrade Kehinde Ola Oni et Comrade Ola Oni dans la liste des candidats. Photographie de Vincent Hiribarren, 23 avril 2021, CC-BY-SA.

contact&info

▶ Vincent Hiribarren
IFRA Nigéria
director@ifra-nigeria.org

TAŞLAR
YERİNDEN
OYNUYOR

Avrupa'nın
Neolitik
Köprüsü:
Anadolu



Europe's
Neolithic
Bridge:
Anatolia

MOVING
STONES

L'invention de la vie sédentaire racontée par l'archéologie

À propos du film documentaire « Moving Stones »

Qu'est-ce que cela signifie d'être sédentaire ? Pour qu'un individu puisse se mettre en perspective, il lui faut se positionner dans le temps. À l'heure où l'on s'intéresse de plus près à l'éventail des possibles de nos modes de vie, l'archéologie propose des éléments de réponse, des exemples de succès et d'échecs. Le film documentaire « Moving Stones » revient sur les origines du mode de vie sédentaire en Europe, à la fin de la Préhistoire, en faisant la synthèse des derniers résultats de la recherche scientifique internationale.

Rappelons que la vie sédentaire est une invention récente, vieille de quelque 12 000 ans, environ 150 000 ans après l'apparition de l'humain anatomiquement moderne, l'Homo sapiens. À défaut d'une vénérable antiquité, ceci correspond à un changement profond des comportements humains face à la nature, au passage d'une vie humaine nomadique, fondée sur la chasse et la cueillette, à un mode de vie fondé sur l'agriculture et l'élevage. Ce processus, appelé néolithisation, est loin d'être linéaire et les différents choix de réadaptation de ce mode de vie par les sociétés humaines sont innombrables tout comme leur temporalité. Par exemple, au Proche-Orient, les premiers villages témoins d'un habitat sédentaire remontent au ^xe millénaire avant J.-C., mais ni l'agriculture ni la domestication animale ne sont pratiquées. Le processus de domestication des plantes et des animaux devient visible dans les vestiges archéologiques uniquement lors des deux millénaires suivants et l'importance de la chasse et de la cueillette par rapport à l'élevage et à l'agriculture varie d'une communauté à l'autre. Rappelons au passage que la vie nomade ne sera jamais abandonnée partiellement ou totalement par toutes les communautés, comme le prouve à l'heure actuelle les pratiques de transhumance.

En Europe, l'adoption de ces innovations proche-orientales se fera avec 4 000 ans de décalage. Le « mode de vie sédentaire » ne s'y propage qu'à partir du VII^e millénaire av. J.-C. Situé en position de carrefour, entre le Proche-Orient et l'Europe, l'espace géographique de la Turquie a joué un rôle déterminant dans le transfert de ces connaissances entre, d'une part, le Proche-Orient et, d'autre part, le Sud-est de l'Europe et le bassin méditerranéen. Partant des travaux archéologiques de terrain et des découvertes récentes qui ont montré à quel point le patrimoine préhistorique de la Turquie est particulièrement riche et, encore aujourd'hui, extrêmement bien conservé, l'[Institut français d'études anatoliennes](#) à Istanbul (IFEA, USR3131, CNRS / MEAE) a réalisé un film documentaire « Moving Stones ». En mettant à disposition ce patrimoine parfois inaccessible ou menacé de disparition, cette production apporte un regard profond sur le présent.

Les archéologues réalisent de plus en plus que leur objet d'étude — le passé — même fragmentaire et fragile, est une matière vivante qui interroge nos sociétés actuelles. Les condamnations des récentes destructions « spectaculaires » et leurs retentissements médiatiques révèlent la prise de conscience que la culture matérielle du passé est une expression des capacités mentales de l'être humain. La sauvegarde et la documentation de ce patrimoine culturel sont donc impératives, tout comme sa large diffusion. Le film documentaire « Moving Stones » propose non seulement la visite de près de quarante sites archéologiques en Turquie, une représentation du vaste panel de découvertes, mais également des résultats inédits obtenus « en direct » lors du tournage. Une cinquantaine d'archéologues expliquent ce patrimoine, les sites archéologiques, les musées et leurs collections. Le film offre ainsi un aperçu nuancé de tout un pan de l'histoire humaine.

Outre le documentaire, de courtes vidéos sont accessibles sur le site internet du projet.

contact&info

► Néhémie Strupler
IFEA

nehemie.strupler@posteo.net

► Pour en savoir plus
<https://neolithic-bridge.org/fr/>

Explosion du port de Beyrouth : une UMIFRE au cœur de la réponse internationale

Directeur de recherche CNRS, archéologue des royaumes antiques de la péninsule arabe, Michel Mouton dirige l'Institut français du Proche-Orient (Ifpo, USR3135, CNRS / MEAE).



Immeubles d'habitation traditionnels aux toitures soufflées par l'explosion du port de Beyrouth le 4 août 2020 © Maroon Hoshaimeh

Le Liban, déjà meurtri par la crise politique et financière, et fortement touché par la pandémie de coronavirus, a vu sa situation s'aggraver avec l'explosion d'un dépôt de phosphate d'ammonium entreposé dans le port de Beyrouth, le 4 août 2020. Le souffle de cette explosion a été dévastateur sur une grande partie de la ville. Les victimes et les dommages ont été considérables. Bien évidemment, les secteurs les plus touchés sont ceux qui entourent le port, au centre de la ville, donc les quartiers les plus anciens, qui conservent un bâti des périodes ottomane et du Mandat français.

La Direction générale des Antiquités (DGA) du Liban a réagi très vite pour établir un état des lieux par des architectes et ingénieurs du patrimoine qui se sont mis de manière spontanée et bénévole à ses côtés. Regroupés dans un collectif appelé *Beirut Built Heritage Rescue* (BBHR), près de quatre-vingt professionnels ont parcouru les quartiers dévastés, permettant dès le 10 août à la DGA de diffuser un rapport de 53 pages présentant, dans le programme *Beirut Assist Cultural Heritage* (BACH), les interventions nécessaires et leur coût estimatif.

Comme toute catastrophe, celle-ci a suscité l'intervention rapide d'un grand nombre d'associations et de collectifs locaux (et, plus lente, des organisations internationales) qui ont drainé des soutiens financiers. Il serait vain de tenter de les mentionner

tous, mais il faut souligner le rôle dans cette phase d'urgence, aux marges des services d'un État défaillant, de la Fondation Nationale pour le Patrimoine créée pour accompagner le Musée National, de l'Association pour la Protection des Sites et Anciennes Demeures (APSAD), et l'intervention très rapide et très efficace de l'Alliance pour la Protection du Patrimoine dans les Zones de Conflit (ALIPH), ainsi que d'associations telles que *Monumenta Orientalia*, *BlueShield*, *Biladi*, et bien d'autres dont certaines se sont regroupées dans un collectif appelé *Beirut Heritage Initiative* (BHI). Les associations d'architectes et d'urbanistes, avec les écoles d'architecture du pays, ont dès octobre 2020 rédigé et diffusé collectivement la « Déclaration de Beyrouth » déclinant les problématiques et les objectifs pour un plan de réhabilitation et de revitalisation des quartiers dévastés. L'Institut français du Proche-Orient s'est associé à cet effort de la première heure.

Dans les jours qui ont suivi l'explosion, Monsieur Sarkis El-Khoury, directeur de la DGA, a sollicité de l'Ifpo un accompagnement financier et un soutien logistique. Cette demande nous est apparue légitime de la part d'un partenaire très proche de l'Ifpo. Les deux institutions partagent d'ailleurs une origine commune dans la direction des antiquités fondée par les autorités mandataires françaises. Cette demande était motivée aussi par le blocage de l'aide internationale à destination des services de l'État libanais. Désireux d'accompagner notre partenaire et



En couleur, les différents niveaux de destruction des bâtiments d'époque ottomane et mandataire dans les quartiers qui bordent le port de Beyrouth. Rapport du projet BACH présenté par la Direction Générale des Antiquités du Liban le 10 août 2020

d'aider à la reconstruction des quartiers dévastés, l'Ifpo a obtenu du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères l'autorisation de recevoir et d'opérer des financements sur cette action qui sort quelque peu du cadre de sa mission de recherche en sciences humaines et sociales. L'objectif était d'accompagner les institutions libanaises légitimes, liées à l'État, ayant une réelle volonté d'intervenir, mais qui ne disposaient pas de ressources pour financer les actions de terrain. Parallèlement, cette action permettait de mener une réflexion sur l'urbain, sur les dimensions sociales de la catastrophe telles que le logement, ainsi que sur le bâti traditionnel et la formation à sa restauration.

Grâce à des financements de la fondation ALIPH, en partenariat avec la DGA, l'Ifpo a ainsi été l'un des premiers opérateurs à intervenir sur le terrain pour les travaux d'urgence sur les immeubles d'habitation d'époque mandataire et ottomane, en lien avec des architectes du collectif BBHR (dont trois d'entre eux ont été rémunérés pendant plusieurs mois par le *Deutsches Archaeologisches Institut*).

L'urgence était la mise hors d'eau et la stabilisation des immeubles avant l'arrivée des pluies de l'hiver. La priorité a été donnée aux maisons occupées par les plus démunis, dont les propriétaires ne pouvaient ou ne voulaient pas effectuer les travaux de couverture. Il faut savoir que beaucoup de bâtiments traditionnels étaient déjà partiellement abandonnés, soit que les héritiers trop nombreux ne s'accordent pas sur leur devenir, soit que les propriétaires d'origine ou les promoteurs qui en ont fait l'acquisition attendent leur ruine pour mener de très juteuses opérations immobilières. Ce sont souvent de très belles demeures, décorées parfois de peintures intérieures, d'huissieries travaillées, ou encore des

immeubles d'appartements sur deux ou trois étages, à escaliers indépendants. À chaque niveau, une triple baie vitrée éclaire un espace central entouré de pièces, qui s'ouvrent sur des balcons ou des terrasses. Une toiture à quatre pans, de tuiles de Marseille, apporte une originalité à cette architecture levantine. L'Ifpo, sous la maîtrise de Maroon Hosheimeh, architecte du collectif BBHR désigné par la DGA pour accompagner les opérations menées par l'Ifpo, a mis hors d'eau onze de ces immeubles entre octobre 2020 et le début de l'année 2021, soit en refaisant d'emblée la toiture, soit en installant des couvertures provisoires, tout en consolidant les éléments de structures qui menaçaient de céder (plafonds, murs, escaliers). Très souvent des associations ou collectifs ont travaillé simultanément sur les mêmes bâtiments, pour refaire les huissieries, consolider ou même reconstruire des éléments.

Lors de la visite du président Emmanuel Macron le 1^{er} septembre 2020, promesse a été faite d'accompagner l'archevêché grec-orthodoxe dans la restauration de la cathédrale Saint-Georges au centre-ville. Avec un financement ALIPH, l'Ifpo — en partenariat, pour la gestion comptable avec l'École supérieure des Affaires (ESA) —, y a effectué, sous la maîtrise de Yasmine Makaroon, la restauration de toutes les baies soufflées par l'explosion, de l'iconostase et de divers éléments intérieurs. La chapelle Nourieh adjacente a également été réparée, et la restauration des fresques du cœur est actuellement en cours.



Réfection en urgence de la toiture d'un immeuble traditionnel en novembre 2020. Projet mené par la Direction Générale des Antiquités du Liban, l'Ifpo, la fondation ALIPH © Maroon Hoshaimieh

La gare de Beyrouth Mar Mikhael, construite sous le Mandat et qui abrite encore aujourd'hui l'administration ferroviaire... alors qu'aucun train ne circule plus au Liban depuis la fin des années 1970, était aussi très endommagée. L'Ifpo en a entièrement refait la toiture et réparé les huisseries. Cet intéressant bâtiment a fait récemment l'objet d'un bel article dans un magazine français (*Historail*, N°56, 2021).

Enfin, BeitBeirut, bâtiment mémoriel construit par la famille Barakat sur la rue de Damas, qui fut la ligne de démarcation durant toute la guerre civile, est actuellement en cours de restauration par l'Ifpo, en partenariat avec le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) qui opère avec un financement de la Ville de Paris (qui avait déjà participé à sa restauration). Ce lieu accueille depuis 2017 les activités publiques de l'Ifpo. Il était normal que l'Ifpo intervienne pour sa remise en état lorsque le gouverneur de Beyrouth a demandé l'aide à la fois à la DGA et à Valéry Freland, directeur exécutif de la fondation ALIPH, lors de sa visite à Beyrouth en septembre 2020.

Parallèlement à ce volet restauration, dès la fin de l'été, un webinaire a été mis en place par l'Ifpo réunissant toutes les deux semaines intellectuels, responsables d'ONG et d'associations, chercheurs, chercheuses et intervenants sur les chantiers de la reconstruction pour débattre sur l'histoire du port, les enjeux juridiques de la protection du patrimoine, la gouvernance et ses enjeux, la protection des quartiers, l'urbanisme de Beyrouth.

Une rencontre a été organisée en présentiel au mois de décembre 2020 à Beyrouth à l'initiative de l'Ifpo, en partenariat avec l'*UrbanLab* de l'Université américaine de Beyrouth (AUB), avec le soutien de l'École supérieure des Affaires (ESA) de Beyrouth : elle a réuni principalement des urbanistes, sur l'urbanisme prospectif et les questions de logement dans les quartiers touchés par l'explosion. La restitution de ces échanges a souligné l'absence de coordination des instances libanaises et la nécessité d'un plan d'urbanisme à moyen terme qui accompagne les travaux de restauration, afin de penser les quartiers dans la ville.

Le 17 mars 2021, une rencontre élargie, *Urban Thinkers Campus*, a été organisée en visioconférence par l'ICOMOS, l'Ifpo, l'AUB et le *Metropolitan and territorial Planning Agencies global network* (MTPA) : elle a réuni les principaux acteurs de la reconstruction

post-explosion, dont Monsieur le gouverneur de Beyrouth, la Banque Mondiale, UN Habitat, ou encore le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'un des objectifs majeurs des chercheurs et chercheuses a été de convaincre les promoteurs de la reconstruction de créer des mécanismes qui prennent en compte les habitants et permettent de préserver le niveau des loyers anciens, condition de la diversité sociale ; il est en effet urgent de ne pas refaire les erreurs qui ont découlé de la spéculation immobilière dans le centre-ville de Beyrouth au lendemain de la guerre civile.

L'Ifpo a aussi soutenu plusieurs évaluations de terrain menées en lien avec un collectif de chercheurs et de militants libanais autour de l'économiste Nizar Hariri de l'Université Saint-Joseph. Les résultats sont [mis en ligne progressivement](#).

La situation de crise au Liban a convaincu l'ANR, en lien avec le CNRS-Libanais et l'Agence française de Développement (AFD), de lancer un appel à projet spécifique « Action-Liban », auquel l'Ifpo soumet deux projets. L'un analyse les précarités sociales, sur la base des réflexions mûries au cours des deux rencontres organisées, mais sur un périmètre plus large qui prend en compte l'ensemble du Liban. L'autre cible plus précisément le patrimoine, en programmant un soutien à la DGA dans la construction de son inventaire numérique du patrimoine bâti ottoman et mandataire, et une réflexion sur l'amélioration des lois patrimoniales en vigueur.

L'Ifpo a ainsi été l'un des principaux acteurs, et des plus réactifs, dans la réponse à la crise patrimoniale provoquée par l'explosion du 4 août 2021. Le partenariat DGA / Ifpo / ALIPH s'est mis en place de manière très efficace, avec des résultats concrets sur le terrain, apportant une ouverture sur des champs de recherche qui sont bien exploités par les chercheurs et chercheuses en lien avec des institutions libanaises. Une phase de restauration devrait pouvoir être engagée désormais, si elle s'accompagne de formations au patrimoine au travers de chantiers-écoles en collaboration avec l'Institut National du Patrimoine (INP) et l'École de Chaillot.

contact&info

► Michel Mouton,
Ifpo

m.mouton@ifporient.org

Alexandrie et son terroir : la Maréotide antique en danger

Directrice de recherche CNRS, Marie-Dominique Nenna est archéologue et directrice du *Centre d'Études Alexandrines* (CEAlex, USR3134, CNRS / Institut français d'archéologie orientale). Spécialiste du verre antique et de l'Égypte gréco-romaine, en particulier de ses pratiques funéraires, elle a été lauréate, en 2018, de la médaille d'argent du CNRS. Responsable du laboratoire de caractérisation des matériaux au CEAlex, Valérie Pichot est archéologue et archéométallurgiste. Elle dirige actuellement la fouille du site d'Akadémia ainsi que l'élaboration de la carte archéologique de la Maréotide.

Campagne proche d'Alexandrie, la Maréotide a participé directement à la vie et à l'approvisionnement de la mégapole antique *via* le lac Mariout, ancien *Mareotis*. Cette région, complexe tant du point de vue géologique et hydrologique que sur le plan historique, a toujours constitué dans l'histoire de l'Égypte une zone frontière dont les limites sont parfois difficiles à cerner. Elle connaît aujourd'hui une phase accrue d'urbanisation et d'industrialisation qui fait disparaître ou menace les sites archéologiques. C'est pourquoi le projet de carte archéologique mené par le Centre d'Études Alexandrines depuis 2013 se place dans un contexte d'urgence et a pour but de récolter toutes les informations sur la Maréotide ancienne et de les mettre à la disposition de l'ensemble de la communauté scientifique, en premier lieu du ministère du Tourisme et des Antiquités de l'Égypte (MoTA), sous la forme d'un Système d'information géographique (SIG).

Alexandre choisit de fonder Alexandrie sur une étroite bande rocheuse à la limite occidentale du delta du Nil, bordée au nord par la Méditerranée et au sud par le lac Mariout (Figure 1). Grâce à la construction de l'Heptastade, une chaussée digue de 1 300 mètres, entre le continent et l'île de Pharos, le conquérant crée deux grands ports maritimes qui abritent aussi bien la flotte militaire des Ptolémées, ses héritiers, que les navires de commerce circulant en Méditerranée. Grâce au port lacustre, la ville reçoit aussi tous les produits non seulement de l'arrière-pays proche, la Maréotide, mais aussi de l'ensemble de l'Égypte et d'au-delà, au point qu'aux dires de Strabon qui visite Alexandrie à la fin du 1^{er} siècle av. J.-C., le port lacustre était plus riche que le port maritime.

La Maréotide se compose de deux parties de nature très différente : la partie orientale, la Maréotide des canaux, s'est développée dans une zone sous influence deltaïque, tandis que la partie occidentale, la Maréotide des puits, couvre une zone désertique. De la partie orientale du lac, il ne reste aujourd'hui plus de traces, l'ensemble de la zone ayant été asséché ou remblayé pour développer l'agriculture dès la fin du XIX^e siècle, les sites archéologiques, qu'ils se situent sur les anciennes îles du lac ou sur ses rives, ont été progressivement détruits par la mise en culture. Les rives du bras occidental du lac sur plus d'une soixantaine de kilomètres vers l'ouest, restées longtemps désertiques, font l'objet depuis le milieu des années 1970 d'un développement urbain et industriel intense. Au nord du lac, la ville d'Alexandrie s'est étendue sur plus de trente kilomètres en partant du centre-ville ; puis, prennent place des résidences secondaires, sous la forme de villages de vacances, en bord de mer et, depuis le début des années 2000, sur les rives du lac. Peu d'indices d'occupation antique ont été relevés lors de ces phases de construction le long de la côte méditerranéenne. Seuls demeurent aujourd'hui les isolats que constituent les deux villes proches de Plinthine et de Taposiris Magna et les rares vestiges de monastères qui rythmaient la route depuis Alexandrie jusqu'au sanctuaire de Saint Ménas, à l'eau miraculeuse, à cinquante kilomètres au sud-ouest de la ville. Les îles du lac et la région au sud, rythmée par des dunes fossiles (*rides*) et des dépressions, présentaient jusqu'au début des années 1970, un aspect désertique, laissant voir par endroits des zones de concentration de pierres taillées et de murs affleurant, ailleurs des grandes buttes (*kôms*) ou des talus surélevés (*karms*) ou encore des dispositifs hydrauliques et des cavités correspondant souvent à des carrières.



Figure 1 : Image satellite d'Alexandrie et sa région et des contours actuels du lac Mariout © Image satellite Landsat (2011) © I. Awad, Archives CEAlex

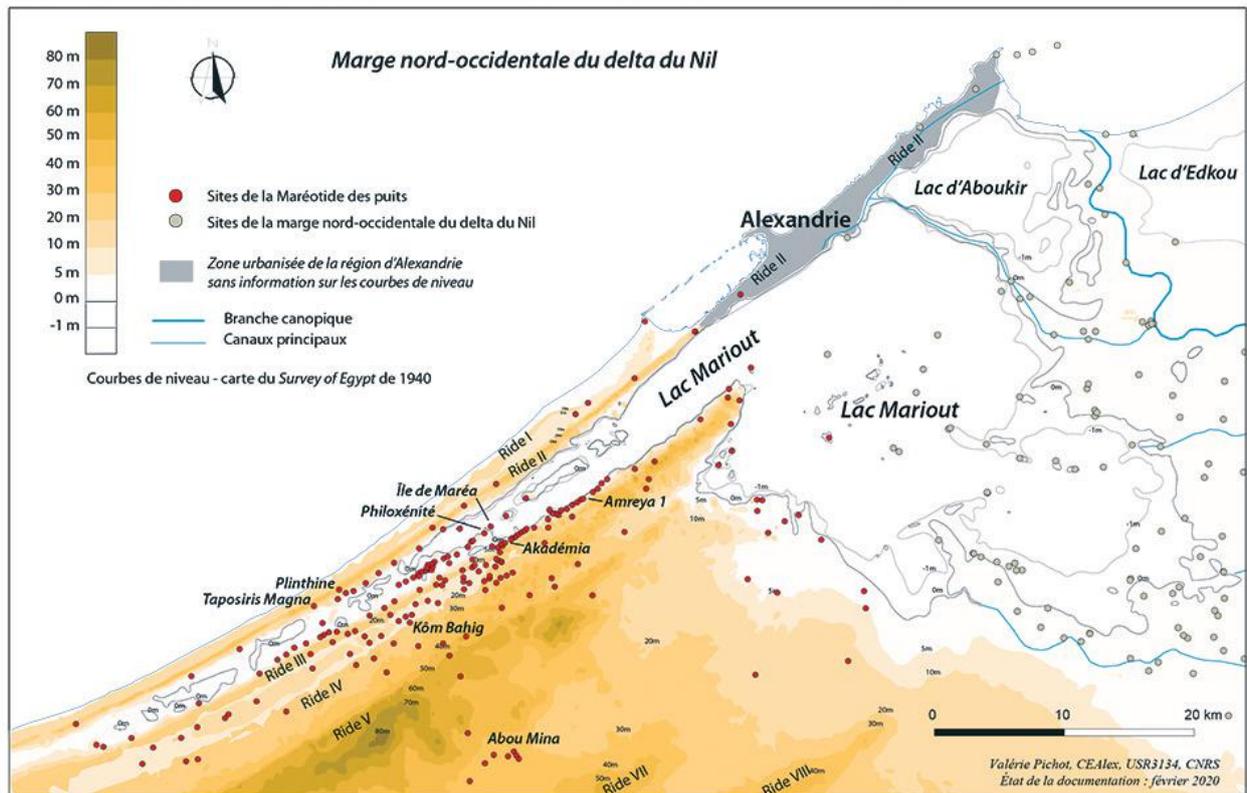


Figure 2 : Recensement des sites archéologiques de la marge occidentale du delta du Nil © V. Pichot, Archives CEAlex

Le paysage était aussi marqué par près de deux cents santons (tombe d'un cheikh ou d'un chef de clan), dont près de la moitié est construite sur des kôms ou sur des karms car, afin d'honorer la mémoire du défunt, son tombeau devait être construit sur un endroit visible, facilement repérable.

Le géoréférencement, la vectorisation et la superposition des cartes anciennes depuis celle de la *Description de l'Égypte* datée de 1801 jusqu'aux images satellitaires de 1968 à aujourd'hui, en passant par la carte de Mahmoud bey el-Falaki de 1866 et les séries de cartes du *Survey of Egypt* des années 1914, 1920-1930, 1940, ont conduit au recensement de l'ensemble des structures antiques et à un état des lieux très précis sur leur état de conservation actuel, sites disparus ou en cours de disparition, sites accessibles à la prospection. Combinée à une exploitation des récits de voyageurs et des études archéologiques antérieures, la prospection archéologique et paléoenvironnementale, guidée par l'étude cartographique, a permis de reconnaître la nature anthropique des anomalies dans le paysage, de les dater et de les caractériser grâce à l'étude des vestiges de surface et du mobilier archéologique principalement céramique. À ce jour, 188 sites ont été documentés et permettent de restituer la mise en œuvre de l'exploitation agricole de cette région nourricière d'Alexandrie sur plus de quinze siècles entre la fin du IV^e siècle av. J.-C. jusqu'au X^e siècle apr. J.-C., moment où les agriculteurs abandonnent cette zone et laissent la place à des populations nomades (Figure 2). Ce patrimoine unique est soumis depuis cinquante ans à trois vecteurs de destruction, liés à la croissance de la ville d'Alexandrie, métropole à la population officiellement estimée en 2018 à 5,2 millions d'habitants : expansion industrielle, agricole et urbaine.

L'expansion industrielle est marquée à proximité d'Alexandrie par la mise en place de *duty free zones* accueillant les containers des bateaux abordant dans le premier port d'Égypte et de raffineries de pétrole et, à une quarantaine de kilomètres d'Alexandrie à l'ouest, par le développement depuis les années 1970 de la ville industrielle de Borg el Arab el Gedida.

L'expansion agricole s'est faite par la mise en place de nouveaux canaux d'irrigation à partir des années 1980, et de nouveau au début des années 2000, pour exploiter de nouvelles terres plus au sud et amener l'eau vers de futures implantations humaines vers l'ouest. Cette irrigation a fait progressivement monter le niveau de la nappe phréatique. Ainsi, le monastère de Saint Ménas, hier patrimoine mondial de l'Unesco, a été requalifié depuis 2001 patrimoine en danger, en raison de l'effondrement des vestiges antiques.

L'expansion urbaine est, quant à elle, de trois types : habitats proches des zones industrielles, le long des axes routiers, résidences secondaires sous la forme de *compounds* (villages de vacances) en bordure de lac, mais se développant aujourd'hui plus vers le sud, et à l'horizon 2032, une ville nouvelle à proximité de l'aéroport.

La conjugaison de ces facteurs a fait que du chapelet d'une trentaine d'implantations humaines et d'ateliers d'amphores liés à des villas agricoles datés des I^{er}-II^e siècles apr. J.-C., qui marquaient la rive sud du lac Mariout à la fin des années 1970 par d'immenses buttes, il ne reste aujourd'hui que peu d'exemples. Le « Kôm de la carrière » — occupé depuis au moins le II^e siècle av. J.-C. jusqu'au VII^e siècle apr. J.-C. qui devait correspondre à un village installé sur un promontoire rocheux, doté d'un port de transbordement (Figure 3) — a été ainsi utilisé pour implanter des pylônes électriques, puis percé pour la mise en place d'un pipeline, et aplani et raboté sur son pourtour pour être transformé en verger. La fouille de l'atelier amphorique de la villa agricole du site d'Akademia a révélé d'immenses fours aux dimensions inconnues dans les autres parties du monde antique, sans doute dues à la nature même du combustible, seul disponible : le roseau (Figure 4). Elle a offert la possibilité de restituer la chaîne opératoire de la fabrication des amphores, destinées à contenir le vin de Maréotide réputé jusque sur les tables de la Rome antique.

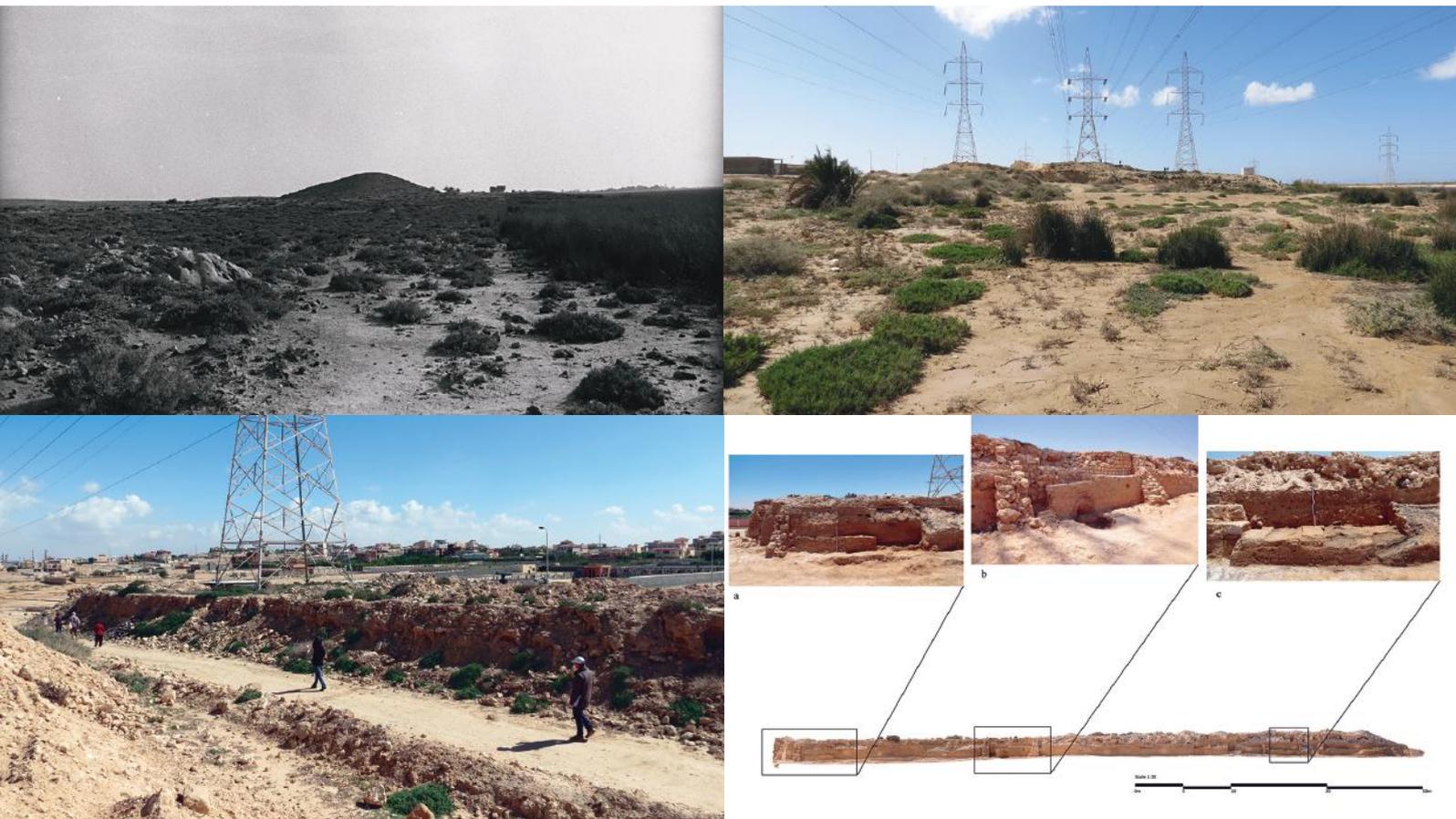


Figure 3 : « Kôm de la carrière ».
 En haut à gauche : Depuis l'est en 1982. En haut à droite : Depuis l'est en 2013.
 En bas à gauche : Eventrement du kôm pour la mise en place du pipeline.
 En bas à droite : Photogrammétrie des vestiges visibles dans la coupe stratigraphique créée le long de la voie du pipeline, opération menée en 2015 par le CEALex
 © J.-Y. Empereur, M.-D. Nenna, V. Pichot, Mohamed Abdelaziz, Archives CEALex

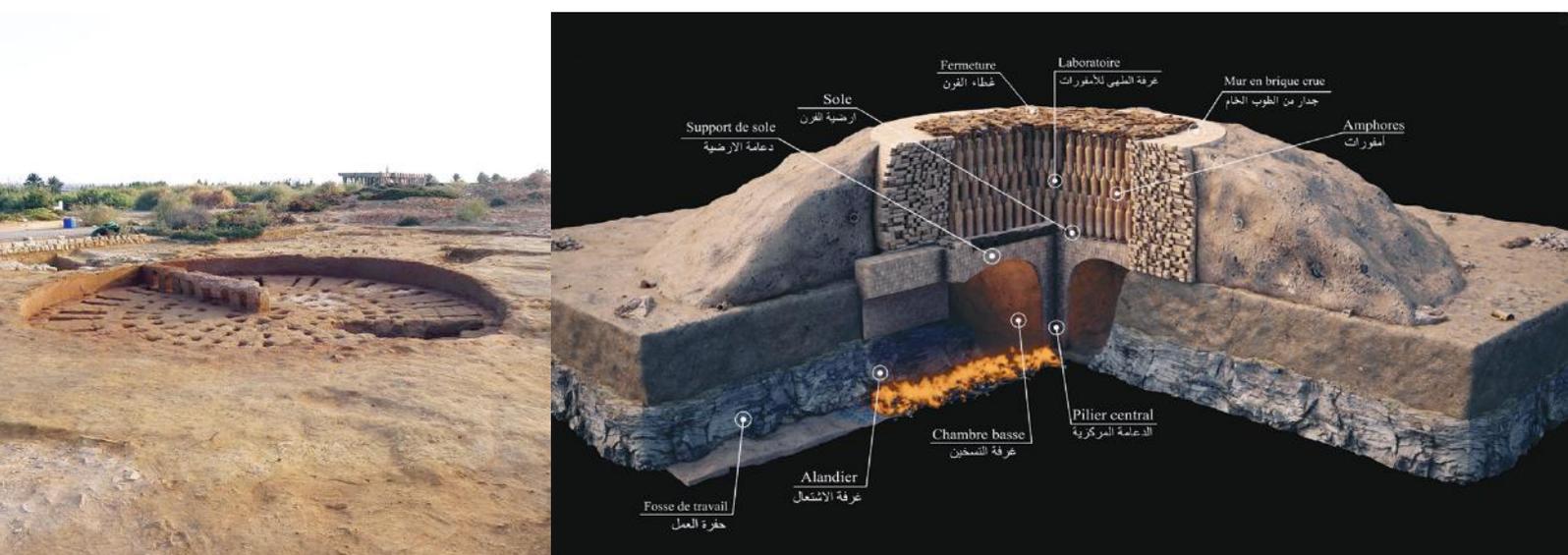


Figure 4 : Atelier amphorique du site d'Akadémia. À gauche : le four occidental. À droite : Restitution 3D d'un four d'amphores © V. Pichot, M. Abdelaziz, Archives CEALex

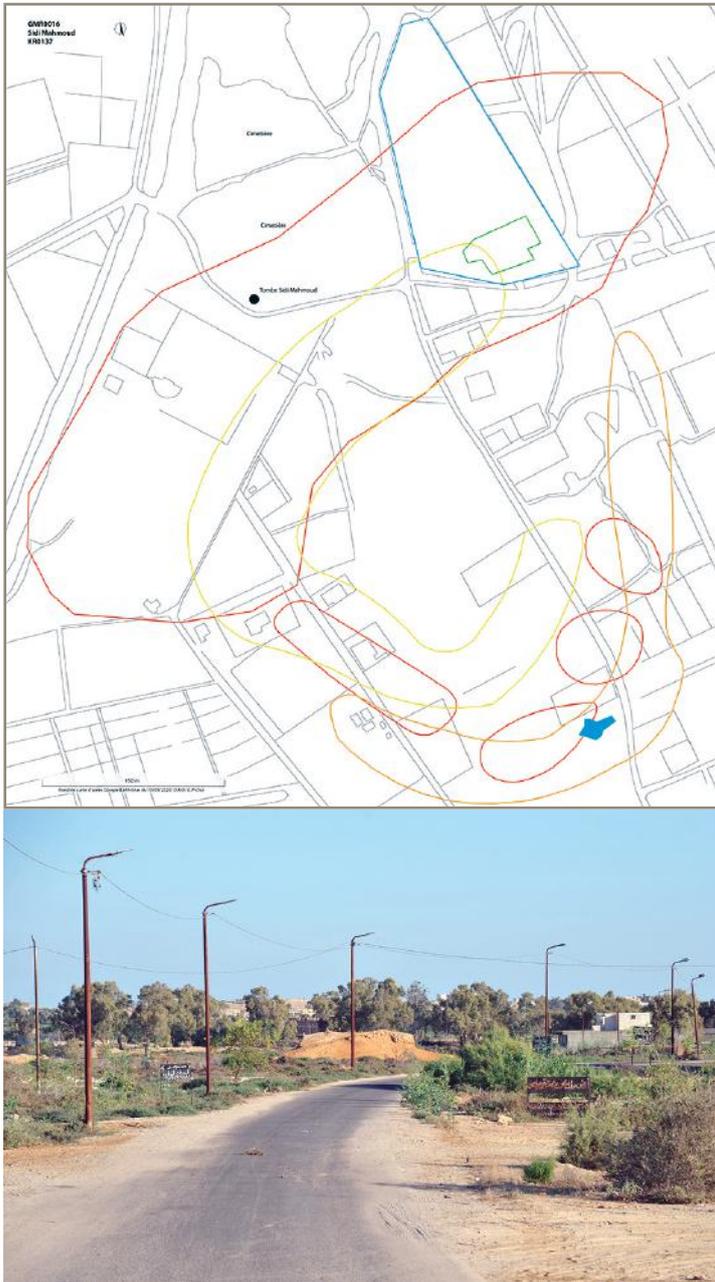


Figure 5 : Karm de Sidi Mahmoud
 En haut : restitution du karm : en bleu (contours), limites actuelles du site ; en vert, fouilles du MoTA en 1982-1983 et mission archéologique de P. Grossmann en 1992 ; en rouge, anomalies (karm) topographiées en 1914 ; en jaune, anomalies (karm) topographiées en 1920 ; en orange, anomalies (karm) topographiées en 1940. En bas : Vue d'un lambeau du talus, seul vestige présent dans le paysage actuel
 © V. Pichot, Archives CEALex

L'examen des cartes a permis également d'identifier un type de structure agricole, très particulier à la Maréotide et permettant la culture en milieu semi-désertique (Figure 5). Plus de 669 karms (en arabe vignoble) ont été ainsi identifiés. Il s'agit d'espaces agricoles bordés par de grands talus, dont les dimensions sont le plus souvent supérieures à 350 mètres en longueur et peuvent aller jusqu'à plus de trois kilomètres de long. On les identifie aujourd'hui grâce à la présence de lambeaux de talus composés de sédiment orangé ou jaune-beige qui tranchent dans le paysage actuel, et sont des segments des talus originels. Ces champs irrigués uniquement par une ressource aquifère, peuvent révéler la présence de puits, de sakihs ainsi que de différents types d'implantation, fermes, pressoir, bâtiments de stockage... L'identification des karms et leur caractérisation ouvrent de nouvelles recherches sur l'étude du parcellaire antique, son environnement et son évolution.

L'ensemble de ces travaux de fouilles et de prospection a permis d'observer combien les variations du niveau du lac sur un cycle annuel avec les effets de la crue du Nil, mais aussi sur des périodes beaucoup plus longues, repérées aussi bien dans les campagnes de carottages géomorphologiques que dans les fouilles, avaient impacté les installations humaines de cette région. La mise en place d'une occupation pérenne initiée par les premiers Ptolémées sur un substrat presque vierge a été déterminante pour assurer le contrôle et la surveillance de cette zone frontalière. Les premières installations occupent ainsi d'abord les points stratégiques qui en verrouillaient les accès, par voie terrestre et lacustre, au début de la partie du bras occidental du Mariout qui, à l'époque, était navigable. Les rives et les îles, avec leurs nombreux promontoires rocheux, ont permis la mise en place rapide d'une occupation durable, sans prendre sur les terres agricoles situées, elles, sur les zones basses à proximité du rivage et à l'arrière de la ride III, et ce dès le début de l'exploitation de la région. La région semble se développer continuellement durant toute la période antique, sans baisse d'activité. Néanmoins, deux ruptures essentielles sont attestées à l'époque romaine. La première, au tout début de la période, est illustrée par l'abandon de Plinthine, juste avant ou au moment de l'essor de Taposiris Magna, et de Kôm Bahig au profit d'un site sur la rive du lac. Ces deux sites d'origine pharaonique disparaissent à la même période, au 1^{er} siècle av. J.-C., remplacés par deux installations d'origine hellénistique, mais qui se développent surtout au Haut-Empire. À la même époque, l'île de Maréa connaît un changement radical dans la structuration de son occupation. La seconde rupture se caractérise par l'abandon des parties basses des rives du lac à la fin de la période romaine et par l'arrêt total de la production d'amphores le long de la rive sud. Elle est à mettre au compte d'une montée brutale des eaux, assez durable pour obliger une partie de la population à migrer. Cette montée, caractérisée par un début très lent, suivi d'une brusque amplification difficilement gérable, invite à penser qu'il s'agit de la réponse environnementale à un forçage anthropique, dû à l'irrigation intensive développée dans l'ensemble de la marge occidentale du Delta dès l'époque hellénistique. Le lac faisant office de réceptacle des eaux d'irrigation de toute la région, mais amputé de sa connexion avec la mer par la présence du canal d'Alexandrie, aurait été saturé et dans l'incapacité d'évacuer le trop plein. Dans le courant du IV^e siècle apr. J.-C., la Maréotide voit se développer les communautés monastiques chrétiennes, lieux d'enseignement, de production agricole et artisanale avec de nouveaux ateliers d'amphores et de céramique, mais aussi de commerce. Points de rupture de charge, les monastères étaient des lieux de répartition des produits et de contrôle des routes et ils tenaient une part importante dans l'économie de la région.

La documentation de cette région doit être aujourd'hui faite dans des conditions d'urgence et de sauvetage, faute de quoi cette histoire très riche et en bonne partie méconnue, qui fait écho à l'histoire même d'Alexandrie, sera irrémédiablement perdue.

Pour en savoir plus :

► Nenna M.-D., Pichot V., avec la collab. d'Awad I., Morand N. et Simony A. 2020, *Découvrir la campagne alexandrine*, Alexandrie.

contact&info

► Marie-Dominique Nenna
 CEALEx
 mdn@cea.com.eg

UN CARNET À LA UNE

L'échauguette

Carnet de la Bibliothèque
historique de la Ville de Paris



L'échauguette

Créé à l'été 2020, *L'échauguette* est le carnet de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris (BHVP), du nom de la **petite tour d'angle de l'hôtel Lamoignon** où elle se situe. Cette bibliothèque, spécialisée dans l'histoire de Paris et de l'Île-de-France, conserve un important **fond photographique** et une grande variété de collections de documents (**cartes et plans, documents éphémères, collections théâtrales, iconographies, manuscrits et archives, etc.**).

Coordonné par Claire Daniélou, responsable du département de l'iconographie, le carnet permet de les valoriser auprès d'un public plus large que les usagers habituels de la bibliothèque. En effet, il propose des guides et des outils de recherche, notamment pour trouver des **renseignements sur un bâtiment parisien**, et met en avant des ensembles documentaires méconnus.

L'échauguette propose, par exemple, de découvrir les **procès-verbaux des délibérations de la Commune de Paris de 1871**. Elle présente les **livres rares et précieux** de la bibliothèque mais, aussi, des documents plus atypiques comme cette **petite figurine**, témoin de la lutte pour le droit de vote des femmes en Grande-Bretagne.

Ce carnet se démarque également par l'inclusion de billets sur l'histoire de la BHVP et de l'**architecture de l'hôtel Lamoignon**, du **xvi^e siècle à nos jours**. Elle va être racontée, par exemple, à travers ses premiers bâtisseurs, **Diane et Charles d'Angoulême** ou encore **via une chronologie de 1871 à nos jours**. *L'échauguette* est donc un carnet dédié à la découverte et à l'exploration des collections conservées par la BHVP et des nombreux services qu'elle propose. Associé au **portail des bibliothèques spécialisées de Paris**, il constitue un moyen idéal de faire entrer la bibliothèque chez soi.



Céline Guilleux

contact&info

► Claire Daniélou
BVHP

► Pour en savoir plus

<https://bhvp.hypotheses.org>

<https://www.openedition.org/32512>

contact&info

► Céline Guilleux

celine.guilleux@openedition.org

OpenEdition

► Pour en savoir plus

<https://www.openedition.org>

la lettre de l'InSHS

- ▶ **Directeur de la publication** François-Joseph Ruggiu
- ▶ **Directrice de la rédaction** Marie Gaille
- ▶ **Responsable éditoriale** Armelle Leclerc armelle.leclerc@cnrs-dir.fr
- ▶ **Conception graphique** Sandrine Clérisse & Bruno Roulet, Secteur de l'imprimé PMA
- ▶ **Graphisme Bandeau** Valérie Pierre, direction de la Communication CNRS
- ▶ **Crédits images Bandeau**
© Photothèque du CNRS / Hervé Théry, Émilie Maj, Caroline Rose, Kaksonen
- ▶ **Pour consulter la lettre en ligne**
www.cnrs.fr/inshs/Lettres-information-INSHS/lettres-informationINSHS.htm
- ▶ **S'abonner / se désabonner**
- ▶ **Pour accéder aux autres actualités de l'InSHS**
www.cnrs.fr/inshs
- ▶ **Retrouvez l'InSHS sur Twitter** @INSHS_CNRS

Institut des sciences humaines et sociales CNRS

• 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16 •

ISSN : 2272-0243